

## **POPULATION & AVENIR**

Association reconnue d'utilité publique\*

---

# **L'attractivité des métropoles moyennes en France**

Étude réalisée pour la

**DIACT**

**Délégation interministérielle à l'aménagement et à la  
compétitivité des territoires**

Par

Le recteur

Gérard-François Dumont

Professeur à la Sorbonne

Avec la collaboration de Laurent Chalard et de Population & Avenir

**Novembre 2006**

---

\* 9, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris & /fax #33 (0)1 47 70 53 81  
C.C.P. Paris 152-17 W web : [www.population-demographie.org](http://www.population-demographie.org)

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION.....	3
1. LE NOUVEAU CONTEXTE DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTROPOLES MOYENNES EN FRANCE .....	5
2. LES MÉTROPOLES MOYENNES DONT LA COMPARAISON DE L'ATTRACTIVITÉ EST PERTINENTE .....	9
3. LES CRITÈRES PERTINENTS ET LA MÉTHODE DE COMPARAISON DES MÉTROPOLES MOYENNES RÉGIONALES .....	17
4. L'ATTRACTIVITÉ DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLES MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE POPULATION .....	23
5. L'ATTRACTIVITÉ DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLES MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE L'EMPLOI .....	31
6. L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLES MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE POPULATION .....	37
7. L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLES MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE L'EMPLOI .....	43
8. LE CLASSEMENT GÉNÉRAL DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTROPOLES MOYENNES RÉGIONALES ET SES FACTEURS EXPLICATIFS .....	48
CONCLUSION .....	57
LEXIQUE .....	59
BIBLIOGRAPHIE .....	62
LISTE DES TABLEAUX.....	64
ANNEXE.....	66
TABLE DES MATIÈRES .....	71

\*\*\*

## INTRODUCTION

Comme dans tous les pays, l'armature urbaine de la France, si elle se compose d'un ensemble de villes de dimension variée, présente néanmoins des caractéristiques propres. La première est son caractère primatial : Paris se trouve dans une position exceptionnelle, avec une importance relative en France dont l'équivalent n'existe dans aucune ville, au sein des armatures urbaines des pays voisins comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ou le Royaume-Uni. Loin derrière Paris se trouvent des métropoles françaises qui, par leur poids démographique et économique, peuvent être considérées comme « européennes », moins par leur poids démographique relatif, assez faible en Europe, que par les fonctions qu'elles exercent et par une attractivité débordant nettement les frontières nationales. À un niveau inférieur se trouvent des villes qui méritent l'appellation de métropoles mais qui, ne présentant pas un important rayonnement transnational, doivent donc être considérées comme « moyennes » dans l'armature urbaine de la France.

Or, ces métropoles moyennes françaises n'ont jamais fait l'objet jusqu'à présent d'une approche comparative, spécifique et structurée, de leur attractivité. D'où l'objectif de cette étude qui est d'analyser et de comparer l'attractivité des métropoles moyennes de la France en considérant tant leur agglomération<sup>1</sup> que leur commune-centre. Il s'agit de déterminer leur niveau relatif d'attractivité, de comprendre les facteurs explicatifs des différences de niveau.

Dans ce dessein, la présente étude se fonde sur la comparaison des performances de chaque unité urbaine et ville-centre étudiées selon différents critères pendant la période la plus récente pour laquelle des données temporelles sont disponibles. Il s'agit de la période intercensitaire 1990-1999 puisque, depuis 1999, le système statistique français n'a pas livré d'indicateurs détaillés ni au niveau communal, ni à celui des unités urbaines. Les premières données issues du recensement dit rénové, instauré par la loi sur la démocratie de proximité de 2000, ne seront pas fournies au mieux avant fin 2008, sans parler de l'interrogation sur l'utilisation de ces données et surtout leur comparabilité dans le temps (L. Chalard, G.-F. Dumont, 2006). Il convient donc de s'appuyer sur les dernières données existantes, celles provenant du recensement de la population de 1999, disponibles dans les publications de l'Insee ou, désormais, pour une grande part d'entre elles, sur le site web de l'Insee<sup>2</sup>. Le choix impératif consistant à prendre en compte ces dernières données complètes, qui peuvent paraître relativement anciennes, présente néanmoins un important avantage : l'utilisation exclusive de données quantitatives issues d'une source unique leur confère une parfaite homogénéité. Ainsi, la qualité de la mesure de l'attractivité

---

<sup>1</sup> Ou unité urbaine, selon la terminologie de l'Insee (cf. lexique)

<sup>2</sup> [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

se tient-elle éloignée de nombreux biais qui existeraient en cas d'emploi de données provenant de sources très différentes et souvent difficilement comparables.

L'étude de l'attractivité des métropoles moyennes en France suppose d'abord de préciser son contexte et de définir les métropoles moyennes dont la comparaison est pertinente. Puis il conviendra de préciser les critères permettant de comparer les attractivités, avant de procéder à leur examen. Ce dernier se justifie à deux échelles géographiques, celle des unités urbaines, et celle des villes-centres. Il permettra d'aboutir à un classement général dont les facteurs explicatifs seront commentés.

## 1. LE NOUVEAU CONTEXTE DE L'ATTRACTIVITE DES METROPOLES MOYENNES EN FRANCE

Avant d'entrer dans le cœur de l'étude, la comparaison de l'attractivité des métropoles moyennes, il convient de préciser d'abord combien une telle comparaison est justifiée, puisque les métropoles moyennes françaises disposent d'un potentiel d'attractivité. D'une part, un nouveau contexte européen et mondial est susceptible d'avantager les métropoles en général, dont l'attractivité dépend en outre, beaucoup plus que par le passé, d'elles-mêmes du fait de la décentralisation. D'autre part, les métropoles moyennes peuvent également bénéficier d'une attraction spécifique du fait de leur dimension moyenne.

Concernant le premier point, la métropolisation, phénomène mondial fortement lié aux évolutions récentes des politiques publiques, des nouvelles techniques de transport et de communication ainsi qu'aux comportements des acteurs économiques, concerne donc aussi le territoire français et ses métropoles moyennes.

### **11. Un constat : la concentration des activités et des hommes dans les métropoles**

La métropolisation se définit comme « l'exercice de forces centripètes conduisant à la concentration des activités économiques, en particulier des fonctions tertiaires supérieures, et des hommes dans les espaces urbains les plus peuplés » (G.-F. Dumont, 1994). En conséquence, les métropoles peuvent donc concentrer la création de richesses et exercer un certain pouvoir économique. En outre, elles disposent d'un degré de pouvoir politique en fonction de leur statut institutionnel (capitale régionale, nationale, sièges d'institutions publiques internationales) et de la capacité de leurs dirigeants. Le poids économique relatif des métropoles, mesuré par exemple par le PIB par habitant ou le taux d'emploi, est souvent largement supérieur à leur poids démographique relatif, pourtant prépondérant dans leur espace régional ou national. Depuis les années 1970, la métropolisation représente une nouvelle étape de l'histoire urbaine, liée, notamment en Europe, à l'intégration régionale réalisée par la mise en place du Marché commun, qui a supprimé les droits de douane intra-communautaires, puis à la construction de l'Union européenne, avec notamment la monnaie commune qu'est l'euro. La métropolisation s'explique aussi par la tertiarisation de l'économie, avec une surreprésentation des emplois tertiaires les plus qualifiés dans les métropoles, à l'heure où les activités immatérielles prennent largement le pas sur la production matérielle dans la création de richesses. Par exemple, les services, au sens anglo-saxon<sup>3</sup>, représentent un quart des emplois à Paris, un tiers à Londres et à Tokyo.

---

<sup>3</sup> C'est-à-dire selon une définition plus restreinte qu'en France, ne comportant essentiellement que les services marchands et donc guère les services non marchands.

Autre aspect de la métropolisation, les filiales étrangères des firmes multinationales européennes se localisent à 75 % dans les villes de plus de 200 000 habitants (C. Rozenblat cité par P. Veltz, 1996). La métropole a une productivité généralement supérieure aux autres villes. Par exemple en France, la métropole parisienne a une surproductivité considérable, avec 29,1 % du PIB national en 1996 pour 18 % de la population. Le PIB de la région Ile-de-France est supérieur à celui des Pays-Bas. En France, la dernière période intercensitaire montre une métropolisation importante avec une concentration de la croissance démographique dans les grandes métropoles, et le développement maximal des emplois se produit dans les grandes métropoles. Par exemple, entre 1990 et 1999, la population de la France métropolitaine s'est accrue de 1,9 million d'habitants. Mais les vingt unités urbaines les plus peuplées ont gagné, à elles seules, 1,71 million d'habitants, soit en raison de leur croissance démographique, soit sous l'effet d'une périurbanisation élargie.

Les métropoles moyennes françaises, *ceteris paribus*, se trouvent ainsi favorisées par un processus général de métropolisation dont elles peuvent bénéficier.

## 12. Le champ compétitif nouveau des métropoles moyennes

Pour les économistes, la métropolisation est un mouvement fortement lié aux différents aspects politiques, géographiques et managériaux de la mondialisation (G.-F. Dumont, 2001), dont elle est la conséquence territoriale, aboutissant à une société d'archipel, avec une forte sélection des lieux d'implantation des activités économiques. Cette mondialisation apparaît comme une nouvelle étape de l'organisation économique du monde, avec des marchés largement étendus couvrant un champ quasi planétaire, notamment grâce à la révolution des transports et des télécommunications.

Les décisions politiques de globalisation tiennent à la libéralisation des échanges par la réduction des contraintes frontalières. La globalisation, qu'elle soit régionale, comme dans le cadre de l'Union européenne, ou transcontinentale, comme dans le cadre des décisions du GATT puis de l'OMC, permet une circulation beaucoup plus intense des capitaux, dont la facilitation des investissements directs à l'étranger. Les décisions politiques nationales de privatisation des entreprises et la levée des protections nationales des divers marchés conduisent à une progression des échanges commerciaux entraînant la mise en place de systèmes de production et de distribution transnationaux. Parallèlement, le développement du commerce est rendu possible par la baisse des coûts des transports, et des coûts des télécommunications internationales.

Face à la globalisation politique, aux différentes échelles géographiques, nationale, régionale ou quasi mondiale, des entreprises de toute taille déploient des stratégies mondialisées, considérant que leurs fournisseurs comme leurs clients ne doivent pas *a priori* être enfermés dans des limites géographiques. Du point de vue géographique, la mondialisation *stricto sensu*, c'est-à-dire le fait

que les entreprises doivent penser mondialement tout en agissant localement – puisqu'il n'y a pas un marché mondial, mais des marchés locaux – conduit à la multilocalisation des firmes dans le monde. La hausse des investissements directs à l'étranger est supérieure à celle du commerce, et concerne essentiellement le secteur des services, et non les industries à bas coût de main-d'œuvre, contrairement à une idée reçue. Les entreprises ont un choix d'installation élargi, une rupture se produisant entre espace des États et espace des firmes. Néanmoins, ce phénomène doit être nuancé, les entreprises se polarisant fréquemment sur les métropoles et conservant souvent l'empreinte de leur Etat d'origine.

Dans ce contexte, les métropoles moyennes françaises ne sont plus dans une logique Paris-province. Leur attractivité ne se limite plus, comme au temps des Trente Glorieuses, à savoir si une entreprise ou le nouvel établissement d'une entreprise va s'implanter à Paris ou en province et, par exemple, dans une métropole moyenne, mais dans quelle métropole d'Europe ou du monde ? Les métropoles moyennes françaises étaient auparavant inscrites dans une compétition nationale largement régulée par l'État central, compte tenu de la réglementation en matière d'implantation d'entreprises, mais aussi du champ très large des entreprises nationalisées dépendant de l'État, du contrôle des prix et des changes, ou de l'importance du crédit nationalisé, tous facteurs qui donnaient un large pouvoir à l'État dans les choix d'implantation. Ces temps sont révolus et les métropoles moyennes françaises ne se trouvent plus guère dans une compétition, arbitrée pour l'essentiel pour les pouvoirs publics nationaux, des unes contre les autres mais, désormais, dans une compétition européenne et mondiale où l'attractivité constitue un atout essentiel.

### **13. Les atouts attractifs généraux des métropoles moyennes**

Selon l'approche économiste, la déterritorialisation des activités dans une Europe et un monde globalisés entraîne une concurrence entre les territoires pour accueillir les entreprises. Dans ce cadre, les métropoles moyennes françaises ont la capacité de se doter de moyens relativement importants pour attirer les entreprises, car elles produisent deux types d'effets d'agglomération pour celles-ci : les économies d'échelle et les externalités. Elles peuvent offrir d'importantes économies d'échelle (ou rendements croissants) en raison de leur dimension de métropole. Ainsi, des établissements industriels ou des enseignes considèrent qu'elles ne peuvent s'implanter que dans une métropole de dimension au moins moyenne, non seulement pour parvenir au point mort, le niveau minimum pour éviter des pertes certaines, mais surtout pour dégager une marge suffisante. La logistique, très importante dans le nouveau mode d'organisation de la production, se concentre sur la trame métropolitaine. Les firmes mondialisées, qui externalisent de nombreux services et ont besoin d'une flexibilité des engagements, font attention à la taille des marchés de proximité

(en services, main-d'oeuvre spécialisée...) et à leur ouverture, ce qui favorise les métropoles.

En outre, les métropoles fournissent des externalités (ou économies externes) aux entreprises : biens collectifs, infrastructures matérielles et sociales, main-d'oeuvre qualifiée grâce aux formations (initiales ou continues) existantes, équipements divers, infrastructures technologiques... Cela explique la localisation des firmes dans les métropoles à partir d'un certain déterminisme et non de stratégies volontaristes d'organisation des entreprises.

En raison de sa dimension, la métropole est aussi un réducteur d'incertitude pour les entreprises comme pour les actifs. Face aux incertitudes, liées à la rapidité des changements et à la complexité d'un environnement de plus en plus ouvert, la concentration de l'activité en zone métropolitaine constitue une assurance supérieure à d'autres types de territoire. Elle permet par exemple des coûts de restructuration ou de désengagement plus faibles, socialement et économiquement, que dans les petites et moyennes villes. De surcroît, les possibilités d'externaliser sont plus importantes dans les métropoles, qui fournissent une plus grande gamme de services.

Les métropoles disposent d'une capacité à attirer des jeunes en raison d'un marché de l'emploi plus large et, donc, de l'existence d'une offre d'emploi dans un large éventail de métiers. La métropole offre également une plus grande variété d'entreprises et, par conséquent, davantage de possibilités de changer d'employeur au cours d'une vie. Comme pour l'entreprise, l'implantation dans une métropole constitue pour un individu une sorte d'assurance face au souci d'évolution de la carrière professionnelle ou face à un avenir par nature incertain. En outre, pour des couples souhaitant exercer des métiers différents, le facteur taille du marché de l'emploi des métropoles est avantageux. À l'inverse, dans des territoires non métropolitains, la spécialisation économique peut être plus accentuée et le nombre d'entreprises d'un secteur donné plus réduit, éventuellement à l'unité. Une crise survenant dans une entreprise dominante, dans un secteur donné ou dans l'activité locale, peut rendre plus difficiles les possibilités de retrouver un emploi ou de se reconvertir, compte tenu d'un marché de l'emploi moins large, au plan purement quantitatif comme au plan qualitatif.

À ces atouts attractifs généraux, dont disposent les métropoles moyennes en tant que métropoles, s'en ajoutent d'autres liés à leur dimension moyenne.

#### **14. Les atouts attractifs spécifiques des métropoles moyennes**

La métropole moyenne dispose en effet d'un avantage particulier sur les grandes métropoles : comme sa dimension est réduite, elle limite les déséconomies d'agglomération. Le coût du foncier peut y être moindre que dans les grandes métropoles. Les pertes de temps dans les embouteillages, pour les livreurs comme pour les travailleurs, peuvent être limitées. L'accès à certains services peut être plus rapide. La durée pour se rendre à l'aéroport régional,

accéder à l'enregistrement et y effectuer les formalités moins longues. Les relations avec d'autres entreprises, comme avec les différentes administrations, peuvent être moins anonymes que dans une grande métropole, ce qui peut faciliter les échanges, les transferts de technologie, la résolution de certains problèmes.

Dans l'économie actuelle où domine le primat de la relation entre les acteurs, la nouvelle productivité dépendant de la qualité des coopérations tissées autour des opérations et des projets, l'intérêt des entreprises est de densifier les relations sociales, intellectuelles et culturelles. Or, cela peut s'effectuer plus aisément dans le contexte d'une métropole moyenne que dans celui d'une grande.

L'attractivité des métropoles moyennes au XXI<sup>e</sup> siècle résulte donc *a priori* de leur dimension qui les fait bénéficier du processus de métropolisation sans engendrer autant de déséconomies d'agglomération que les grandes métropoles. Il importait de le montrer pour préciser combien les métropoles moyennes françaises ne sont pas *a priori* disqualifiées par le contexte des trois dimensions, politique, géographique et pratique, de la mondialisation. Leur attractivité tient donc à leur capacité d'utiliser le potentiel de leur territoire pour mieux se situer dans la compétition européenne et mondiale entre les villes et les territoires.

La comparaison de cette attractivité suppose de définir les métropoles moyennes françaises.

## 2. LES METROPOLES MOYENNES DONT LA COMPARAISON DE L'ATTRACTIVITE EST PERTINENTE

Étymologiquement, une métropole est une ville-mère. Elle se définit comme « une agglomération de taille significative par rapport à son environnement, dotée d'équipements, commandant une zone d'influence étendue » (G.-F. Dumont, 1993). En précisant cette définition générale, il convient de déterminer les unités urbaines françaises qui peuvent entrer dans la catégorie des métropoles moyennes et faire l'objet d'une comparaison ayant un sens.

### **21. Du sommet de l'armature urbaine de la France...**

En effet, l'étude de l'armature urbaine de la France conduit à distinguer plusieurs types de métropoles. Ces dernières ont fait, dans le passé, et dans leur ensemble l'objet de plusieurs études, notamment par R. Brunet (1989), N. Cattani et D. Pumain (1994), G.-F. Dumont (2002) ou P. Cicille et C. Rozenblat (2003). Il résulte de ces travaux plusieurs niveaux de métropoles.

En premier lieu Paris se distingue dans la hiérarchie française. Elle se définit comme métropole internationale, c'est-à-dire une « agglomération de très grande importance disposant d'un rayonnement mondial » et a fait l'objet de plusieurs études comparatives avec Londres, New York ou Tokyo, comme celle de l'IAURIF en 2002. Avec près de 10 millions d'habitants, sept fois plus

peuplée que les métropoles françaises se situant au deuxième rang dans l'Hexagone, elle les domine incontestablement.

En effet, dans une deuxième catégorie, se trouvent en France des métropoles « européennes », dans la mesure où leur rayonnement leur donne une notoriété continentale par les fonctions qu'elles exercent. Il est courant de distinguer parmi ces métropoles européennes celles qui comptent plus d'un million d'habitants (Lyon, Marseille et Lille) mais sont loin d'être bi-millionnaires. Elles ont fait l'objet de plusieurs études, comme Marseille par B. Morel (1999), Lyon par M. Bonneville (1997), ou Lille par D. Paris et J.-F. Stevens (2000).

L'autre sous-catégorie des métropoles européennes de France concerne des unités urbaines comptant moins d'un million d'habitants : il s'agit de Nice, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg et Grenoble<sup>4</sup>. Ces métropoles ont presque chacune fait l'objet d'un ouvrage de référence depuis le début des années 1990, Nice par A. Dauphiné (1990), Toulouse par G. Jalabert (1995), Bordeaux par P. Laborde (1998), Nantes par I. Garat *et al.* (2005), et Strasbourg par R. Kleinschmager (1997). Leur agglomération compte plus de 400 000 habitants. Néanmoins, le critère du nombre d'habitants n'est pas suffisant et parfois inadapté à la définition d'une métropole européenne<sup>5</sup>. Il faut aussi que les métropoles considérées exercent des fonctions qui leur valent une reconnaissance et une attractivité allant bien au delà des frontières nationales. C'est pourquoi les unités urbaines de Toulon (520 000 habitants selon le recensement de 1999) et de Douai-Lens (519 000 habitants), ne pouvant être classées comme métropoles européennes (L. Chalard, 2006), doivent être plutôt rangées parmi les métropoles moyennes.

## **22.... aux métropoles moyennes**

La catégorie inférieure à celle des métropoles européennes peut être nommée celle des métropoles moyennes, qui disposent d'un rayonnement inférieur aux précédentes. Il convient à présent de préciser leur limite inférieure. Selon la plupart des chercheurs européens, comme N. Cattan et D. Pumain (1999), un seuil de 200 000 habitants est nécessaire, en Europe, pour justifier l'emploi du terme « métropole ». Les métropoles moyennes françaises sont donc des unités urbaines comprises entre 200 000 et 550 000 habitants et dont les fonctions économiques, qui se trouvent à l'origine de leur attractivité et de leur rayonnement transnationaux, sont d'un niveau tel qu'il ne permet pas de les ranger dans la classe des métropoles « européennes ».

---

<sup>4</sup> C'est la plus petite des métropoles européennes françaises en nombre d'habitants, mais son rayonnement est attesté par exemple par la notoriété de la ZIRST de Meylan ou par la présence d'importants centres de recherche, ou encore du cyclotron.

<sup>5</sup> À cet égard, le meilleur exemple est sans doute celui de la ville de Luxembourg, qui compte moins de 100 000 habitants, mais doit être néanmoins considérée comme une métropole européenne en raison des fonctions qu'elle exerce.

Ces métropoles moyennes ont été assez peu étudiées par la recherche française, sans doute en raison de leur moindre importance, bien qu'elles soient plus nombreuses que les catégories supérieures. Notons néanmoins qu'Orléans a fait l'objet d'une monographie par M. Grésillon (1995).

Le rôle des métropoles moyennes françaises apparaît très important dans l'organisation du territoire français. Elles se situent généralement dans les régions relativement éloignées de la métropole mondiale qu'est Paris, comme des métropoles françaises d'importance européenne. Elles occupent un niveau intermédiaire dans la hiérarchie nationale, qui ne remet pas en cause leur statut de métropole dont elles possèdent, à un degré moindre, l'influence et les caractéristiques. Elles dominent des territoires alentour de plus ou moins grande taille selon les cas, ce qui en fait incontestablement, à leur échelle, des métropoles.

Selon le classement en unités urbaines publié à la suite du dernier recensement de la population, qui s'est tenu en 1999, outre les deux métropoles moyennes, en termes de population, que sont Toulon et Douai-Lens (citées ci-dessus), dix-sept agglomérations françaises comptant au moins 200 000 habitants peuvent être définies comme des métropoles moyennes. Caen est aussi comprise dans cette liste car elle se situe à quelques centaines d'habitants près à 200 000 habitants, ce qui, étant donné la marge d'erreur des recensements de la population, permet de l'inclure dans cette catégorie.

### **23. Le choix de métropoles moyennes à attractivité comparable : des métropoles moyennes régionales**

Parmi les agglomérations précisées, se distinguent les capitales régionales, disposant de fonctions liées à leur statut administratif amélioré par la régionalisation (G.-F. Dumont, 2004).

Les métropoles moyennes ayant le statut institutionnel de capitale régionale bénéficient en effet d'atouts pour leur attractivité. Elles sont d'abord le siège du conseil régional et de l'administration dont celui-ci a besoin pour préparer ses délibérations et conduire sa politique. Elles sont aussi le siège de divers services déconcentrés de l'État au niveau régional, comme les rectorats des académies du ministère de l'éducation nationale. Leur préfecture régionale dispose d'un service propre dirigé par le Secrétariat général aux affaires régionales. Ce rôle politique leur confère aussi un rôle économique potentiel dans la mesure où de nombreuses entreprises privées choisissent également les capitales régionales comme siège social ou comme tête de pont de leurs activités conduites dans la région considérée. Ces différents atouts engendrent des emplois qui n'existeraient pas en l'absence du statut de capitale régionale et, en outre, de nombreux emplois induits dans des secteurs de la fonction publique d'Etat (éducation nationale pour les enfants des actifs), de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi que dans le secteur privé, comme dans le commerce ou la distribution.

**Tableau 1. Les unités urbaines moyennes en France selon leur nombre d'habitants et leur statut institutionnel**

Unité urbaine	Population en 1999 (sans doubles comptes)	Statut institutionnel de la commune-centre
Toulon	519 640	Chef-lieu de département
Douai-Lens	518 727	Sous-préfecture
<b>Rouen</b>	<b>389 862</b>	<b>Capitale régionale</b>
Nancy	331 363	Chef-lieu de département*
<b>Metz</b>	<b>322 526</b>	<b>Capitale régionale</b>
Tours	297 631	Chef-lieu de département
Saint-Étienne	291 960	Chef-lieu de département
<b>Montpellier</b>	<b>287 981</b>	<b>Capitale régionale</b>
<b>Rennes</b>	<b>272 263</b>	<b>Capitale régionale</b>
<b>Orléans</b>	<b>263 292</b>	<b>Capitale régionale</b>
Béthune	259 186	Sous-préfecture
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>258 541</b>	<b>Capitale régionale</b>
Avignon	253 580	Chef-lieu de département
Le Havre	248 547	Sous-préfecture
<b>Dijon</b>	<b>236 953</b>	<b>Capitale régionale</b>
Mulhouse	234 445	Sous-préfecture
Angers	226 843	Chef-lieu de département
Reims	215 581	Sous-préfecture*
Brest	210 055	Sous-préfecture
<b>Caen</b>	<b>199 490</b>	<b>Capitale régionale</b>

\*disposant néanmoins de certains services régionaux.

© Population & Avenir - données de base Insee.

En outre, le choix des capitales régionales semble pertinent car certaines unités urbaines de plus de 200 000 habitants, malgré leur population, n'ont pas une base administrative et économique suffisante comme, en particulier, les diverses unités urbaines industrielles (Saint-Étienne, Béthune, Le Havre, Mulhouse, Brest). Par contre, Nancy et Tours, voire Avignon et Angers, pourraient être prise en compte, mais l'absence de fonctions régionales constitue une différence majeure et rend difficile une comparaison pertinente avec celles

qui en sont dotées. D'où le choix de ne pas les aborder par souci de pertinence des comparaisons.

Les métropoles moyennes ayant le statut de capitale régionale peuvent donc être comparées entre elles, alors que toute comparaison avec d'autres métropoles moyennes conduit à intégrer des différences institutionnelles et, donc, d'attractivité, qui faussent les comparaisons. Nous avons alors huit métropoles moyennes que nous pouvons désigner sous le terme de « métropoles moyennes régionales », puisqu'elles ont le statut de chef-lieu d'une région, dont l'attractivité se trouve *a priori* comparable. Néanmoins, une analyse géo-économique conduit, parmi ces métropoles moyennes qui sont capitales régionales, à ne pas retenir Rouen, chef-lieu de la région Haute-Normandie, pour plusieurs raisons.

La première raison tient à son positionnement économique-industriel par rapport à Paris, qui explique un PIB largement supérieur aux autres métropoles moyennes, au même niveau que des métropoles européennes comme Strasbourg et Grenoble : autour de 60 millions de francs dans les années 1990 (L. Davezies, 1996). En revanche, les autres métropoles moyennes régionales ont toutes un PIB compris entre 30 et 45 millions de francs pour la même période. Rouen a le poids industriel d'une métropole européenne sans en avoir les structures de décision qui, pour l'essentiel, sont à Paris.

Cette caractéristique est fortement liée à sa fonction d'avant-port de Paris, avec laquelle elle est fortement liée, tant pour les centres de décisions que pour les migrations alternantes (plus de 2 100 personnes s'étant déclarées migrantes alternantes entre les zones d'emploi de Rouen et de Paris en 1999). D'ailleurs, contrairement à Orléans, l'urbanisation entre Rouen et Paris est quasi continue, avec un semis de petites agglomérations s'alignant le long de la Seine, et il n'y a pas de « trous » importants de peuplement, comme en Beauce, entre Orléans et Paris. L'augmentation de la polarisation de villes moyennes de la vallée de la basse-Seine, comme Vernon, par les franges de l'espace francilien confirme qu'un continuum d'espaces attirés se dessine entre Paris et Rouen (F. Gilli, 2002). Rouen se présente donc comme une lointaine banlieue industrialo-portuaire de Paris. D'ailleurs, contrairement aux autres métropoles proches de Paris, comme Orléans, elle n'étend pas sa zone de polarisation directe au cours des années 1990. Au contraire, l'influence de Rouen vers l'est recule au profit de l'extension de l'aire parisienne (F. Gilli, 2002), qui est en passe de polariser Val-De-Reuil, située pourtant à seulement 25 kilomètres au sud-est de Rouen.

La non inclusion de Rouen dans la comparaison se justifie donc par l'importance de sa fonction portuaire, sans équivalent dans les autres métropoles moyennes régionales, ce qui la distingue fortement. Le trafic portuaire de Rouen s'est élevé à 22 millions de tonnes en 2003, faisant de Rouen le cinquième port du pays, le premier port français de céréales, avec un certain nombre d'industries lourdes liées au port (raffinage du pétrole). Parmi les sept autres

métropoles moyennes régionales, seules Metz et Caen exercent une fonction portuaire, mais considérablement plus faible.

Après avoir écarté Rouen pour ces raisons, les métropoles moyennes régionales restantes disposent toutes, à la base, d'atouts semblables, ce qui permet une comparaison pertinente. En effet, leurs différences d'attractivité ne peuvent s'expliquer par des différences de statut institutionnel, mais essentiellement par leur propre capacité à se valoriser. Les métropoles moyennes régionales comparables sont donc au nombre de sept : Metz, Montpellier, Rennes, Orléans, Clermont-Ferrand, Dijon et Caen. Elles sont à la tête de régions de tailles diverses, allant d'1,3 million à près de trois millions d'habitants. Leur localisation sur le territoire français est inégale : deux à l'ouest, deux au centre, deux à l'est et seulement une au sud.

Effectuons d'abord un examen général de ces métropoles moyennes régionales.

## **24. La présentation des métropoles moyennes régionales**

Présentons les sept métropoles moyennes régionales comparables selon un ordre décroissant en fonction de leur population, de la plus peuplée, Metz, à la moins peuplée, Caen. L'objectif est d'effectuer une courte présentation de leur géographie, en insistant sur les différences et le poids de la ville-centre dans l'unité urbaine.

La plus peuplée des métropoles moyennes régionales, avec 322 000 habitants, est **Metz**, capitale de la région Lorraine. Néanmoins, comme elle est légèrement dépassée par Nancy (330 000 habitants), elle demeure une métropole régionale contestée, comme Orléans dans la région Centre. Elle est relativement excentrée, au nord de la région, dans la vallée de la Moselle. Son unité urbaine compte, de loin, le nombre le plus important de communes, 47, parmi les sept métropoles moyennes régionales, la superficie la plus élevée et la densité la plus faible. La ville-centre, qui compte 123 000 habitants, a un faible poids (38 % de la population et 12 % de la superficie) par rapport au reste de l'unité urbaine<sup>6</sup>. L'urbanisation s'est développée au sud sur le plateau : Montigny-les-Metz (23 000 habitants) et Marly (10 000 habitants), et au nord sur la rive gauche de la Moselle : Woippy (14 000 habitants), faisant le lien avec l'ancienne unité urbaine d'Hagondange Briey (Rombas, 10 500 habitants, et Amnéville, 10 000 en 2004).

L'unité urbaine de **Montpellier**, dans la région Languedoc-Roussillon, avec ses 288 000 habitants, domine la deuxième agglomération de la région, Perpignan (160 000 habitants). Localisée à proximité de la mer Méditerranée (à dix kilomètres), en arrière du littoral, sur le Lez, l'unité urbaine comprend seulement onze communes. Elle a l'une des plus faibles superficies et la densité

---

<sup>6</sup> En raison de la fusion, d'ailleurs discutable, en 1999, de l'unité urbaine de Metz avec celle d'Hagondange-Briey.

la plus élevée des sept métropoles moyennes régionales. Avec 225 000 habitants, la commune de Montpellier concentre 78 % de la population de l'unité urbaine, soit la proportion la plus élevée des sept métropoles moyennes régionales, ainsi que les emplois, sachant que la superficie de la ville-centre est la plus élevée par rapport au reste de l'unité urbaine (plus du tiers). Son schéma d'urbanisation distingue notamment les grands ensembles, plutôt dans la ville-centre, d'autres communes résidentielles à dominante pavillonnaire. La deuxième commune de l'unité urbaine au plan démographique, Castelnau-sur-le-Lez, compte 14 000 habitants.

Tableau 2 La population, la superficie et la densité des unités urbaines des métropoles moyennes régionales et de leur ville-centre

Unité urbaine ou commune	Unité urbaine			Ville-centre			%	%
	Population	Superficie	Densité	Population	Superficie	Densité	ville-centre/ unité	ville-centre/ unité
	1999	km2	habitants/km2		km2	habitants/km2	urbaine	urbaine
Caen	199490	133	1500	113987	25,7	4 435	57,1%	19,3%
Dijon	236953	166	1427	149867	40,4	3 710	63,2%	24,3%
Clermont-Ferrand	258541	181	1428	137140	42,7	3 214	53,0%	23,6%
Orléans	263292	290	908	113126	27,5	4 117	43,0%	9,5%
Rennes	272263	185	1472	206229	50,2	4 107	75,7%	27,1%
Montpellier	287981	154	1870	225392	56,8	3 968	78,3%	36,9%
Metz	322526	363	889	123776	41,9	2 951	38,4%	11,6%

© Population & Avenir - données de base Insee.

L'unité urbaine de **Rennes** (272 000 habitants) devance celle de Brest (210 000 habitants). Elle se localise dans une zone plane, au cœur d'un bassin, à l'est de la Bretagne, relativement loin de la mer (à 70 kilomètres). L'unité urbaine se compose de seulement dix communes, chiffre le moins élevé des métropoles moyennes régionales comparées (car les communes ont en Bretagne une taille plus élevée<sup>7</sup>) ; elle a d'ailleurs une superficie et une densité moyennes. Avec 206 000 habitants, la ville-centre, capitale de la région Bretagne, concentre 75 % de la population, bien que sa part dans la superficie de l'unité urbaine, soit 27 %, soit moyenne. Le développement s'effectue vers le sud, où se trouve l'usine Citroën à Bruz (13 000 habitants), avec notamment un campus universitaire, mais aussi vers l'est, avec Cesson-Sévigné (14 000 habitants). Ce

<sup>7</sup> 21,5 km<sup>2</sup> contre une moyenne de 17,3 km<sup>2</sup> en France métropolitaine (G.-F. Dumont, 2002).

développement s'opère sous forme d'habitat pavillonnaire. Les quartiers populaires sont compris dans la ville-centre.

Une autre métropole moyenne régionale, **Orléans**, dont l'unité urbaine compte 263 000 habitants, se révèle une capitale contestée de la région Centre, car elle se place derrière Tours (290 000 habitants). D'ailleurs, elle se trouve en position excentrée, au nord de la région, à seulement 130 kilomètres de Paris. L'agglomération s'étend sur une zone plane, coupée en deux par la Loire, et bordée par deux forêts, au nord-est (forêt d'Orléans) et au sud (Sologne). Elle se distingue par sa densité, l'une des plus faibles des sept métropoles moyennes régionales, et sa superficie, la deuxième plus élevée du fait de la présence de vastes massifs forestiers non urbanisés. L'unité urbaine compte dix-neuf communes, et la ville-centre seulement 113 000 habitants, soit à peine plus de 40 %, avec une superficie faible par rapport au reste de l'unité urbaine (moins de 10 %). L'urbanisation a franchi la Loire avec Olivet (18 000 habitants) au sud, et le quartier de la Source sur la commune d'Orléans, mais les communes les plus peuplées demeurent au nord : Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran, et Fleury-les-Aubray, qui comprennent chacune entre 15 000 et 21 000 habitants.

Parmi les métropoles étudiées, **Clermont-Ferrand** (unité urbaine de 259 000 habitants), est la capitale la plus incontestée de sa région, l'Auvergne. Les deux unités urbaines suivantes (Vichy et Montluçon) arrivent loin derrière, avec seulement 60 000 habitants. Composée de dix-sept communes, l'unité urbaine de Clermont-Ferrand a une densité et une superficie moyennes. La ville-centre regroupe 137 000 habitants, soit la moitié de la population, et sa part de superficie est moyenne. Se trouvant au contact de reliefs à l'ouest (la chaîne des Puys), et d'une plaine à l'est (la Limagne), le développement de l'agglomération a pris un tour dissymétrique, orienté vers l'est, dans la plaine, avec Cournon-d'Auvergne (19 000 habitants). Néanmoins, parmi les communes les plus peuplées, Chamalières (18 000 habitants) se situe à l'ouest, et Beaumont (10 000 habitants) au sud.

Comme Clermont-Ferrand, la capitale de la région Bourgogne, **Dijon**, apparaît largement comme l'unité urbaine la plus peuplée de sa région (237 000 habitants), devant Chalon-sur-Saône (70 000 habitants). Elle se trouve entre plaines et plateaux, à proximité de la vallée de la Saône. Avec quinze communes, sa superficie et sa densité sont moyennes parmi les métropoles moyennes régionales. La ville-centre compte 150 000 habitants, soit 63 % de la population, dans la moyenne des unités urbaines étudiées. La croissance de l'unité urbaine s'est faite vers l'est dans la plaine, avec Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur (10 000 habitants), vers le nord, avec Talant, ou le sud, avec Chenôve, communes qui, avec respectivement 12 000 et 16 000 habitants, sont deux banlieues plutôt populaires. Par contre, l'urbanisation est quasi inexistante vers l'ouest, sans doute en raison du relief.

La moins peuplée des métropoles étudiées, **Caen**, dont l'unité urbaine compte seulement 200 000 habitants, est la capitale politique de la région Basse-Normandie, mais aussi sa capitale économique et démographique incontestée, Cherbourg ne comptant que 90 000 habitants. Située sur l'Orne, dans l'Est de la région, avec son centre à quatorze kilomètres de la Manche, l'unité urbaine de Caen s'étend sur dix-huit communes et présente la superficie la plus faible (133 km<sup>2</sup>) des sept métropoles moyennes régionales mais se place deuxième pour la densité. La ville-centre regroupe 114 000 habitants, soit plus de la moitié de la population (57 % de l'unité urbaine), une part relative moyenne, comme en superficie. Les autres communes importantes de l'agglomération de Caen sont Hérouville-Saint-Clair (24 000 habitants), « ville nouvelle » des années 1960, Mondeville au nord, et Ifs au sud, avec 10 000 habitants chacune.

Bien que se situant dans une fourchette assez étroite quant au nombre d'habitants, les métropoles moyennes régionales ont donc des profils géodémographiques diversifiés. Par leur poids démographique relatif par rapport aux autres unités urbaines de leur région, certaines dominent totalement l'armature urbaine régionale, d'autre moins. Le nombre de communes est variable. La ville-centre a un poids relatif plus ou moins important en termes de population ou de superficie. Néanmoins, la comparaison de leur attractivité, justifiée par leurs caractéristiques de capitale régionale et l'ordre de grandeur de leur peuplement, nécessite le recours à des critères pertinents pour comparer leurs performances.

### 3. LES CRITERES PERTINENTS ET LA METHODE DE COMPARAISON DES METROPOLES MOYENNES REGIONALES

Le travail de sélection des données à comparer, synonymes d'attractivité, permet de constituer plusieurs grands critères de comparaison, avant de présenter la méthodologie du classement.

Quatorze paramètres sont retenus, répartis en sept critères, quatre concernant la population et trois l'emploi, chacun étant significatif d'un aspect de l'attractivité d'une métropole moyenne régionale.

#### **31. Les critères de population**

Les critères de population utilisés sont au nombre de quatre, déclinés en huit paramètres.

Le premier concerne **l'évolution de la population totale**, précieux indicateur de l'attractivité d'une agglomération. En effet, dans un pays développé comme la France, les métropoles les plus attractives connaissent une croissance démographique plus importante. À l'inverse, une stagnation ou un déclin économique, donc une moindre attractivité, se traduit en général par une stagnation ou une décline démographique. Par exemple, dans la décennie 1990, la métropole la plus attractive de France, Toulouse, connaît la plus forte croissance démographique (1,47 % par an), alors que le déclin démographique le

plus marqué se constate à Saint-Étienne (-0,9 % par an), dont l'attractivité s'est trouvée encore obérée par son héritage de terre industrielle ancienne et de la culture économique liée à cet héritage. Pour prendre en compte l'évolution de la population totale, il faut considérer deux paramètres, d'une part l'évolution sur le moyen terme, soit la période 1975-1999 (donc depuis le phénomène de paraurbanisation) et, d'autre part, un terme plus court, soit la dernière période intercensitaire 1990-1999.

Le deuxième critère de population tient à **l'évolution des composantes du mouvement démographique**. En effet, l'évolution globale d'une population dépend de deux facteurs : l'accroissement naturel et l'accroissement migratoire. Le premier (solde entre les naissances et les décès) montre si une agglomération croît par elle-même ; dans une métropole, une croissance naturelle signifie généralement une augmentation du nombre de consommateurs, probablement une hausse des actifs ou du potentiel d'actifs et, donc, des possibilités accrues de création de richesses. Tout cela est *a priori* favorable à un dynamisme endogène. En revanche, un accroissement négatif a des effets contraires s'il n'est pas compensé par un second facteur, l'accroissement migratoire (solde entre les entrées et les sorties du territoire). Ce dernier traduit la capacité d'attraction d'une métropole. En revanche, un solde migratoire négatif (sorties plus importantes que les entrées) signale un déclin de l'attractivité du territoire.

Deux autres paramètres se rattachent au critère de **l'évolution de la population jeune**. Les moins de 15 ans sont retenus ici de préférence aux moins de 20 ans, traditionnellement utilisés en France comme indicateur de jeunesse<sup>8</sup>, car ils permettent de prendre en compte une évolution plus récente portant sur les quinze dernières années et non sur les vingt dernières. Les deux paramètres de ce critère sont, d'une part, l'évolution du nombre de jeunes en valeur absolue, qui met en évidence une « juvénocroissance » ou une « juvénodécroissance »<sup>9</sup> et, d'autre part, l'évolution de la proportion des moins de 15 ans dans la population totale.

Une augmentation du nombre de jeunes de moins de 15 ans, ou juvénocroissance, peut signifier pour l'unité urbaine une fécondité élevée ou une forte attractivité pour les jeunes couples en âge de procréer ou de jeunes familles. Elle peut être un stimulant pour la réalisation d'investissements, en termes de formation, d'équipements... À l'inverse, une diminution du nombre de jeunes, due à une moindre fécondité ou à un départ de couples avec enfants du territoire, minore la demande provenant de cette tranche d'âge et peut limiter l'intérêt de certaines réalisations, voire les rendre inintéressantes.

En valeur relative, une augmentation de la proportion de jeunes présente une double signification. Elle mesure d'une part l'évolution du vieillissement de la population, car une augmentation du pourcentage de jeunes signifie souvent

---

<sup>8</sup> Dans les publications statistiques internationales figurent le plus souvent les moins de 15 ans.

<sup>9</sup> Cf. Lexique.

un vieillissement moins marqué. D'autre part, elle concourt généralement à faciliter la stimulation des acteurs économiques vers le développement. Elle peut donner une plus grande possibilité de rentabiliser la diffusion de produits nouveaux, par nature davantage demandés par des jeunes commençant à consommer ou à s'équiper. Au contraire, la baisse de la proportion des jeunes modifie la structure de la demande de biens et de services, d'une façon éventuellement défavorable aux nouveaux produits, et entraîne le risque d'une diminution de la population active à moyen terme.

Ensuite, en haut de la pyramide des âges, il convient de s'interroger sur les deux paramètres concernant **l'évolution des 60 ans ou plus**. Il s'agit de mesurer en valeur absolue l'évolution du nombre de personnes âgées, caractérisées par une gérontocroissance ou une gérontodécroissance (G.-F. Dumont, 1993) et, en valeur relative, un vieillissement ou un rajeunissement.

La gérontocroissance correspond à l'augmentation du nombre de personnes âgées. Sa forte progression peut, compte tenu des besoins de cette catégorie d'âge, dont une partie peut souffrir de mobilité réduite, exiger des besoins en équipement et en services, avec des effets sur les budgets de fonctionnement d'investissements publics, limitant *a contrario* les marges budgétaires pour d'autres investissements davantage porteurs d'attractivité.

Le vieillissement correspond à l'augmentation des personnes âgées dans l'ensemble de la population ; il modifie la structure de la demande économique sur le territoire considéré, mais aussi éventuellement son importance, dans la mesure où les revenus des retraités peuvent s'avérer en moyenne moindre que ceux des actifs et même en diminution relative, compte tenu des réformes déjà engagées par diverses caisses de retraite. Le souci de financer la promotion internationale de la métropole ou d'y consacrer du temps peut alors être moindre que celui de multiplier des offres de service pour les personnes âgées. En outre, une proportion plus importante de personnes âgées et donc de retraités est un atout économique relativement limité car le type d'emplois induits par la population des personnes âgées ne se traduit pas par des emplois à haute qualification, donc à hauts revenus susceptibles d'enrichir le territoire<sup>10</sup>, même lorsqu'il s'agit de retraités à fort pouvoir d'achat. En revanche, une forte baisse de la proportion des personnes âgées peut engendrer des effets inverses favorables à l'attractivité de la métropole.

Au total, les quatre critères de population permettent de retenir huit paramètres. Examinons désormais les critères de l'emploi.

### **32. Les critères de l'emploi**

Au nombre de trois, les critères de l'emploi permettent de retenir six paramètres.

---

<sup>10</sup> Par exemple, le nombre et le niveau moyen de qualification des emplois induits par une population de cadres sont plus élevés que ceux induits par une population de personnes âgées.

Un premier critère économique porte sur **l'évolution de la population active occupée** (ou ayant un emploi), avec deux paramètres : l'évolution du nombre d'actifs occupés et celle du taux d'activité occupée. Il s'agit d'un critère beaucoup plus pertinent que celui de la population active, qui inclut les chômeurs et dont le contenu peut varier selon les définitions données au chômage (définition utilisée par la France, définition au sens du BIT, définition du « préretraité » non considéré comme chômeur...) et selon des changements de comportement des individus dans leur souci de se déclarer chômeurs (demandeurs d'emploi) en fonction des changements de réglementation. Le taux d'activité occupée est une mesure directe et peu contestable, donc un indicateur plus pertinent que l'évolution du taux de chômage, qui est un solde, donc une mesure indirecte reposant sur la définition complexe de la population active (G.-F. Dumont, 1992). En outre, un taux relativement élevé de chômage peut aussi exprimer une forte attraction démographique du territoire, non un déclin du nombre d'emplois et, donc, une incapacité à en créer. En effet, des villes à héliotropisme positif attirent des travailleurs provenant d'autres territoires, sans que le développement économique soit suffisant pour offrir assez d'activités correspondantes à la demande d'emploi de cet apport migratoire, ce qui entraîne une augmentation du chômage. Dans d'autres territoires, par contre, le taux de chômage peut être faible, non en raison du dynamisme de l'emploi, mais parce que des jeunes et des actifs ont émigré, allant chercher sur des marchés d'emploi plus larges des possibilités de travail<sup>11</sup>.

En valeur absolue, l'évolution du nombre d'actifs occupés donne l'évolution réelle du nombre de personnes vivant dans la métropole considérée et ayant un emploi, donc percevant des revenus professionnels. L'augmentation du nombre d'actifs occupés signifie qu'il y a davantage de personnes qui exercent une activité professionnelle, ce qui améliore les revenus du territoire considéré (par analogie avec le revenu national). Une augmentation peut s'expliquer par le fait que davantage d'habitants du territoire exercent une profession dans le territoire ou au-dehors. Cela est évidemment favorable aux revenus de ce territoire, qui peut en tirer des avantages dans la mesure où une partie importante de ces revenus est dépensée sur place. Si, en revanche, le nombre d'actifs ayant un emploi diminue, les revenus d'activité du territoire sont moindres.

L'évolution du taux d'activité occupée, qui rapporte la proportion de population active occupée à la population totale, mesure l'évolution du pourcentage des habitants de l'unité urbaine bénéficiant d'une rémunération liée au travail. À structure de rémunération semblable, plus cette proportion progresse et plus l'unité urbaine dispose de pouvoir d'achat provenant du travail, pouvoir d'achat ayant des effets induits sur l'attractivité. L'augmentation de cette proportion peut s'expliquer par exemple par des actifs ayant un emploi

---

<sup>11</sup> Cf. Par exemple, le faible taux de chômage du Limousin.

localisé dans l'unité urbaine, parce que y résider est jugé favorablement par des personnes disposant d'un emploi en dehors de cette unité urbaine.

Le deuxième critère économique de l'attractivité des métropoles moyennes régionales tient à **l'évolution des cadres**, qui permet de distinguer deux paramètres. Il s'agit précisément de prendre en compte les « professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures » selon la nomenclature en six catégories socioprofessionnelles de l'Insee<sup>12</sup>. Le premier paramètre de ce critère concerne l'évolution du nombre de cadres et le second, la proportion des cadres dans la population active occupée.

En valeur absolue, l'augmentation du nombre de cadres témoigne d'une hausse des actifs occupés appartenant à une catégorie socioprofessionnelle supérieure, donc un nombre d'actifs disposant d'un pouvoir d'achat relativement élevé accru. Au contraire, la baisse du nombre de cadres signifie une diminution du nombre de personnes ayant un emploi appartenant à une catégorie socioprofessionnelle supérieure des actifs occupés, et donc, probablement, une baisse relative des revenus du territoire considéré.

L'évolution de la proportion de la population de cadres ayant un emploi (dans la métropole ou hors de la métropole) dans la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi indique les changements survenant dans la composition socioprofessionnelle des actifs occupés de la métropole ou de sa commune-centre. Une proportion qui augmente donne deux indications : d'une part, un pouvoir d'achat normalement supérieur dans l'unité urbaine ; d'autre part, une possibilité d'emplois induits plus grande, puisque les possibilités professionnelles et de consommation des cadres génèrent davantage d'emplois que celles des catégories socioprofessionnelles disposant de responsabilités, de compétences professionnelles et de revenus moindres. Par exemple, une proportion plus élevée de cadres signifie normalement un niveau culturel supérieur, en raison d'une formation plus longue, et davantage d'exigence pour les systèmes éducatifs, les équipements culturels et sportifs... Donc une pression accrue pour stimuler l'attractivité.

Un troisième critère économique de l'attractivité des métropoles moyennes régionales est **l'évolution des emplois** dans le périmètre géographique de la métropole ou de la commune-centre, que les emplois soient occupés par des personnes habitant dans la métropole ou en dehors, par exemple dans des communes du pourtour de l'aire urbaine où se produit un phénomène de paraurbanisation. Il s'agit donc, selon la terminologie de l'Insee, des « emplois au lieu de travail ». L'évolution de l'emploi est un indicateur essentiel de l'attractivité d'une unité urbaine et doit être mesuré par l'évolution du nombre d'emplois et par celle du taux d'emploi.

---

<sup>12</sup> Les cinq autres sont les „agriculteurs exploitants”, les „artisans, commerçants et chefs d'entreprise”, les „professions intermédiaires”, les „employés” et les „ouvriers”.

La croissance du nombre d'emplois résulte de la capacité de l'environnement économique à permettre cette hausse de l'emploi et constitue bien entendu, et *a priori*, un élément positif de l'attractivité. En revanche, une baisse du nombre d'emplois doit être interprétée comme une moindre attractivité.

Néanmoins, il convient de considérer aussi le taux d'emploi, qui rapporte le nombre d'emplois existant sur le territoire à la population totale. En effet, un territoire peut connaître une hausse du nombre d'emplois, regardée comme un atout d'attractivité, mais une baisse du taux d'emploi dû à l'incapacité à développer autant les emplois que le nombre d'habitants, ce qui doit être jugé comme un handicap d'attractivité. Cela peut signifier par exemple une hausse du nombre de demandeurs d'emploi ou l'obligation pour des actifs d'aller chercher ailleurs un emploi, faute de créations suffisantes sur le territoire où ils habitent. La diminution du taux d'emploi de la commune-centre de l'unité urbaine, ou de l'unité urbaine dans son ensemble, peut signifier respectivement soit une périurbanisation des emplois, soit une paraurbanisation, soit des navettes plus longues pour rejoindre des lieux d'emploi dans d'autres territoires.

En revanche, l'augmentation du taux d'emploi signifie que l'unité urbaine crée plus d'emplois que sa population n'augmente, donc est normalement synonyme d'attractivité. Il faudrait néanmoins examiner de près cette augmentation, car le degré d'attractivité qu'elle exprime peut être très variable selon qu'il s'agit d'emplois à haute ou à basse qualification, d'emplois créés dans le cadre de la municipalisation d'activités précédemment gérés dans un cadre associatif, ou d'emplois dans la fonction publique territoriale à l'occasion de la création de structures intercommunales<sup>13</sup>.

Au total, additionnant les paramètres des quatre critères de population et des trois critères économiques, nous disposons des quatorze indicateurs de l'attractivité des métropoles moyennes régionales. Définissons désormais une méthode qui permettra de passer de l'analyse comparative de ces paramètres à un classement général.

### **33. La méthode de comparaison de l'attractivité**

Une première étape consiste à classer les métropoles moyennes régionales selon les deux paramètres de chaque critère. Le rang ainsi déterminé des sept métropoles moyennes régionales permet de leur affecter un nombre de points correspondant à ce rang selon chaque paramètre. Par exemple, il est affecté un

---

<sup>13</sup> Autre exemple : après la loi 1999, période postérieure à nos données de référence, la création de Communautés d'agglomération devait s'effectuer par l'affectation de fonctionnaires des différentes communes de l'agglomération ; mais les données montrent que ces transferts, qui auraient dû suffire en accompagnant les transferts de compétences des communes vers la Communauté, se sont révélés insuffisants et, donc, que les effectifs de la fonction publique territoriale de diverses unités urbaines ont généralement augmenté en raison de la mise en place de l'intercommunalité.

point à la métropole classée première dans le classement de l'évolution de la population totale, deux points à la métropole classée deuxième...

Dans une deuxième étape, pour chacun des types de critères, un classement est rendu possible en additionnant le nombre de points obtenus, sachant que la meilleure attractivité provient du territoire comptant le moins de points, donc ayant obtenu en moyenne les meilleurs rangs. Cette simple addition de points signifie que chaque paramètre est considéré comme ayant une importance identique au regard de l'attractivité, car aucune recherche scientifique ne permet de retenir une pondération qui ne pourrait être que subjective.

La troisième étape, en additionnant les points des quatorze paramètres, permet d'obtenir un classement général, sachant que l'importance du nombre de paramètres mesurant l'attractivité est la meilleure garantie de la qualité des résultats. La métropole moyenne régionale ayant le moindre nombre de points peut objectivement être considérée comme la plus attractive, puis l'attractivité relative diminue au fur et à mesure que des métropoles comptent un nombre de points supérieur. La métropole moyenne régionale la moins attractive est, bien entendu, celle qui compte le nombre de points le plus élevé.

Appliquant cette méthode, examinons successivement l'attractivité des unités urbaines des métropoles moyennes régionales, puis celles de leurs villes-centres en considérant d'une part les critères de population et, d'autre part, les critères de l'emploi.

#### 4. L'ATTRACTIVITE DES UNITES URBAINES DES METROPOLES MOYENNES REGIONALES SELON LES CRITERES DE POPULATION

*A priori*, on peut se demander si les paramètres des critères de population permettent d'établir une hiérarchie claire des métropoles moyennes régionales ou, au contraire, si l'examen de ces critères conduit à ne pouvoir distinguer des différences d'attractivité entre les métropoles moyennes régionales. L'analyse va permettre de répondre à cette interrogation.

#### **41. Attractivité et évolution du nombre d'habitants**

Concernant l'évolution du nombre d'habitants, un premier questionnement invite à se demander si le phénomène de paraurbanisation, commencé vers 1975 et entraînant une certaine émigration des villes au profit de leurs lointaines périphéries, ou si l'abaissement de la fécondité de la France en dessous du seuil de remplacement, datant également de 1975, ont eu des conséquences semblables dans l'évolution de la population des métropoles moyennes régionales. Manifestement, les résultats montrent que ces deux phénomènes généraux ont exercé des effets différenciés. Certes, les unités urbaines des métropoles moyennes régionales, à l'exception de Metz, ont vu leur population augmenter entre 1975 et 1999, phénomène pouvant s'expliquer par la métropolisation. Mais trois groupes se distinguent. Le premier correspond aux

trois métropoles moyennes régionales, Montpellier, Orléans et Rennes, dont la population a augmenté de plus de 15 % sur l'ensemble de la période, donc nettement plus que la moyenne de la France métropolitaine (11,13 %). Au premier abord, ce classement n'apparaît pas surprenant car, parmi les métropoles moyennes régionales, ces trois présentent une image souvent valorisée, Montpellier « la surdouée », Rennes capitale d'une Bretagne performante, présente dans des activités d'avenir avec le pôle technologique Atalante, et Orléans, métropole qui bénéficie aussi du dynamisme francilien. En outre, ces trois métropoles moyennes régionales sont les capitales de régions en croissance démographique.

Tableau 3. L'évolution de la population des unités urbaines des métropoles moyennes régionales

Unité urbaine	Population aux recensements				Accroissement	Rang	Accroissement	Rang	points des	Rang
	1975	1982	1990	1999	1975-99	1975-99	1990-99	1990-99	deux rangs	général
Caen	183996	185536	191490	199490	8,4%	5	4,2%	4	9	4
Dijon	217735	218984	230451	236953	8,8%	4	2,8%	5	9	4
Clermont-Ferrand	253244	256189	254416	258541	2,1%	6	1,6%	7	13	6
Orléans	209234	220478	243153	263292	25,8%	2	8,3%	3	5	2
Rennes	231696	237961	249478	272263	17,5%	3	9,1%	2	5	2
Montpellier	219570	233892	256823	287981	31,2%	1	12,1%	1	2	1
Metz	326490	315699	315208	322526	-1,2%	7	2,3%	6	13	6

© Population & Avenir - données de base Insee.

Derrière, se situe un second groupe de métropoles moyennes régionales à croissance démographique inférieure à la moyenne nationale (entre 5 et 10 %), composé de Caen et Dijon. Il est vrai que ces deux unités urbaines se présentent comme de rares espaces de croissance dans des régions à croissance démographique limitée. Enfin, dans le dernier groupe, celui des métropoles proche de la stagnation (entre -1,2 et + 2,1 %) se trouvent Clermont-Ferrand et Metz. Ces deux villes sont les capitales politiques de régions en déclin démographique sur la même période 1975-1999. Et, pour l'unité urbaine de Metz, sa décroissance démographique est entièrement concentrée dans la partie anciennement minière de l'unité urbaine : la vallée de l'Orne entre Hagondange et Briey, au solde migratoire très négatif.

Selon le deuxième paramètre portant sur l'évolution du nombre d'habitants, toutes les métropoles moyennes connaissent une augmentation de leur population sur la dernière période intercensitaire (1990-1999). Le taux annuel

moyen d'accroissement démographique 1990-1999 est partout supérieur à celui de la période 1975-1999, ce qui peut s'expliquer par le renforcement de la métropolisation dans le contexte d'une régionalisation désormais mise en place par les textes de décentralisation et renforcée par diverses décisions. Mais les rangs des métropoles moyennes régionales selon le paramètre 1990-1999 de l'évolution de la population sont assez semblables à ceux de l'ensemble de la période 1975-1999. La composition des trois groupes est la même, mais des changements s'effectuent en leur sein, sachant que quatre métropoles moyennes régionales accroissent leur nombre d'habitants davantage que la moyenne nationale (0,37% par an). Dans le premier groupe des plus fortes croissances du nombre d'habitants, Orléans est dépassée par Rennes, et semble définitivement distancée par Montpellier, qui renforce sa première place. Dans le deuxième groupe des croissances moyennes, Dijon est devancée par Caen. Enfin, dans le troisième groupe des moindres accroissements, Metz retrouve le chemin de la croissance, dépassant désormais Clermont-Ferrand dont la croissance démographique est la plus faible des métropoles moyennes régionales.

Au total, les différences d'évolution de la population totale sont très marquées et très disparates selon les métropoles moyennes régionales. Les évolutions démographiques générales de la population de la France, comme le processus de métropolisation, se traduisent donc par des résultats très variés qui mettent en évidence des différences d'attractivité.

#### **42. Attractivité et composantes du mouvement démographique**

Les chiffres précédents donnent une évolution comparative de la population totale des métropoles moyennes régionales, mais il importe, uniquement pour la dernière période intercensitaire<sup>14</sup>, de savoir précisément si cette évolution est due au solde naturel ou au solde migratoire, ceux-ci n'ayant pas la même signification en terme d'attractivité. Les deux soldes positifs sont la situation la plus favorable, et les deux négatifs celle la plus défavorable.

Illustration de la métropolisation, le solde naturel est positif dans toutes les unités urbaines des métropoles moyennes régionales, et supérieur à la moyenne de la France métropolitaine (0,36 % par an) dans six d'entre elles. Les écarts de taux d'accroissement naturel sont relativement faibles : le taux annuel moyen d'accroissement naturel le plus élevé se constate à Orléans, Rennes et Caen (supérieur à 0,7 %). Il est légèrement plus faible (environ 0,6 %) à Dijon et Montpellier, et un peu plus réduit à Metz. Ces écarts limités signifient que l'accroissement naturel n'est pas le facteur principal d'évolution de la population totale. Autrement dit, les différences éventuelles dans les indices de fécondité ou dans les taux de mortalité par âge selon les métropoles moyennes régionales ne sont pas grandement explicatives de différences d'attractivité.

---

<sup>14</sup> Comparer les soldes naturel et migratoire sur une période plus longue, comme 1975-1999, serait scientifiquement fort discutable compte tenu des interférences croissantes entre les mouvements naturel et migratoire plus la durée de référence est longue.

Néanmoins, une des métropoles moyennes régionales, Clermont-Ferrand, se distingue par un taux annuel moyen d'accroissement naturel relativement faible, d'ailleurs inférieur de plus d'un tiers à la moyenne nationale, ce qui n'est pas un gage d'attractivité de son unité urbaine.

Tableau 4. Les composantes naturelle et migratoire de l'évolution de la population des unités urbaines des métropoles moyennes régionales

Unité urbaine	Taux annuel moyen 1990-1999 d'accroissement pour cent habitants			Rang pour le TAN	Rang pour le TAM	Points des rangs TAN et TAM	Rang général pour les TAN et TAM
	total	naturel (TAN)	migratoire (TAM)				
Caen	0,46	0,76	-0,30	2	6	8	4
Dijon	0,31	0,60	-0,29	4	5	9	5
Clermont-Ferrand	0,18	0,32	-0,14	7	4	11	6
Orléans	0,89	0,79	0,09	1	3	4	1
Rennes	0,97	0,75	0,22	3	2	5	2
Montpellier	1,28	0,59	0,69	5	1	6	3
Metz	0,26	0,55	-0,30	6	7	13	7

© Population & Avenir - données de base Insee.

Concernant le taux d'accroissement migratoire, deux groupes se distinguent : les unités urbaines attractives, avec un taux positif, et celles répulsives, avec un taux négatif. Parmi les trois métropoles moyennes régionales les plus attractives, Montpellier se distingue avec un taux d'accroissement migratoire très fortement positif, supérieur à son taux d'accroissement naturel, devant Rennes et Orléans, qui ont une attractivité migratoire positive, mais nettement moindre. Le taux montpelliérain peut s'expliquer par la combinaison du dynamisme économique et de l'héliotropisme positif, alors qu'à Rennes et Orléans, il est essentiellement le produit du dynamisme économique. Dans les quatre autres métropoles moyennes régionales, le taux d'accroissement migratoire est négatif. Cette répulsion explique des taux de croissance totaux limités, exclusivement dus à une croissance naturelle qui compense, et au-delà, le déficit migratoire. Caen, Dijon et Metz ont les taux d'accroissement migratoire les moins favorables (-0,3 % par an), après Clermont-Ferrand (-0,14 % par an).

Étudions désormais le critère de la jeunesse.

### 43. Attractivité et population jeune

En valeur absolue, le nombre de jeunes de moins de 15 ans n'évolue de manière positive (juvénocroissance) que dans une seule des unités urbaines des métropoles moyennes régionales, celle de Montpellier. Ce résultat favorable ne s'explique nullement par une fécondité relativement plus élevée, puisque l'indice de fécondité de Montpellier est estimé à un niveau fort bas : 1,5 enfant par femme. Il tient à l'arrivée de jeunes ménages avec enfants ou qui agrandissent leur foyer une fois arrivés, entraînant une croissance des effectifs de jeunes.

Tableau 5. L'évolution des moins de 15 ans des unités urbaines des métropoles moyennes régionales

Unité urbaine	Effectifs des moins de 15 ans			Rang sur l'évolution des moins de 15 ans	Proportion de moins de 15 ans dans la population totale		Variation en points des moins de 20 ans	Rang sur l'évolution des % des moins de 15 ans	points des deux rangs	rang général sur les jeunes
	1990	1999	Évolution 1990-99		% 1990	% 1999				
Caen	36456	33421	-8,3%	5	19,04	16,76	-2,27	7	12	6
Dijon	41398	37343	-9,8%	6	17,96	15,74	-2,22	5	11	5
Clermont-Ferrand	42558	37453	-12,0%	7	16,73	14,49	-2,24	6	13	7
Orléans	49334	48603	-1,5%	3	20,29	18,46	-1,83	4	7	3
Rennes	42168	41868	-0,7%	2	16,91	15,38	-1,52	2	4	2
Montpellier	41343	43955	6,3%	1	16,09	15,26	-0,83	1	2	1
Metz	60584	56809	-6,2%	4	19,21	17,62	-1,60	3	7	3

© Population & Avenir - données de base Insee.

Dans les six autres métropoles moyennes régionales, la population jeune évolue partout négativement (juvénodécroissance) dans une période où la fécondité de la France était relativement abaissée. Dans un deuxième groupe, Rennes et Orléans enregistrent une légère juvénodécroissance : Rennes se classe un peu mieux grâce à son attractivité migratoire, Orléans grâce à une fécondité plus élevée (1,7 enfant par femme). Le classement des trois premières métropoles moyennes régionales selon l'évolution du nombre des jeunes est identique au classement de l'attractivité migratoire. En revanche, le rang des quatre autres métropoles moyennes régionales est différent en raison de différentiels de fécondité. Metz et Caen arrivent respectivement en quatrième et cinquième position (au lieu de sixième et septième pour l'attractivité migratoire)

car elles ont un indice de fécondité plus élevé (1,66 enfant par femme à Metz), que le dernier groupe, composé de Dijon et de Clermont-Ferrand, unité urbaine dont la fécondité est la plus basse avec 1,41 enfant par femme, et la juvénodécroissance la plus importante (-12 % en neuf ans).

En valeur relative, la part des jeunes de moins de 15 ans dans la population totale diminue pour les sept métropoles moyennes régionales, étant donné la fécondité abaissée, partout largement inférieure au seuil de remplacement des générations : un phénomène de « vieillissement naturel par le bas » (selon la terminologie de G.-F. Dumont, 2006) non compensé se produit même dans les métropoles moyennes régionales bénéficiant d'immigration. Le classement selon l'évolution de la proportion de jeunes donne Montpellier en tête avec une perte de 1,03 point, et Metz en dernière position avec une diminution de 2,98 points. Ces résultats doivent parfois être relativisés compte tenu de la situation de départ. Metz, en plus forte perte, avait en 1990 la proportion la plus élevée des moins de 15 ans. Clermont-Ferrand, qui se classe au 3<sup>e</sup> rang selon ce paramètre, avait en 1990 la proportion la plus faible des moins de 15 ans.

#### **44. Attractivité et population des seniors**

En valeur absolue, le nombre de 60 ans ou plus augmente partout de plus de 10 %, essentiellement du fait d'une gérontocroissance naturelle (accroissement de l'espérance de vie des seniors), mais cette progression est plus ou moins forte. Elle est moins élevée à Montpellier en raison d'une faible gérontocroissance héritée et migratoire. Ensuite, la gérontocroissance distingue un deuxième groupe avec Dijon, Clermont-Ferrand et Caen (entre 13 et 16 % de hausse). Cette gérontocroissance relativement limitée peut s'expliquer par une certaine répulsion de la part de 60 ans ou plus quittant ces métropoles moyennes régionales au moment du départ à la retraite. Enfin, un troisième groupe à forte gérontocroissance comprend Metz, Rennes et Orléans (hausse supérieure à 18 %), avec une gérontocroissance plutôt héritée résultant notamment d'une fécondité supérieure à la moyenne nationale dans le passé et des apports migratoires de jeunes actifs des années 1950.

Concernant l'évolution de la proportion des 60 ans ou plus, il pourrait sembler logique, au premier abord, qu'elle soit l'opposé de celle de la proportion des moins de 15 ans, c'est-à-dire qu'elle progresse dans les métropoles moyennes régionales où la proportion des moins de 15 ans diminue et vice-versa. Néanmoins, dans les faits, la situation apparaît plus différenciée car l'idée d'un vase communicant entre la proportion des 60 ans ou plus et celles des moins de 15 ans est contrariée par l'évolution de la proportion des 15-59 ans qui est différente selon les métropoles.

**Tableau 6. L'évolution des 60 ans ou plus des unités urbaines des métropoles moyennes régionales**

Unité urbaine	Effectifs des 60 ans ou plus			Rang sur l'évolution des 60 ans ou plus	Proportion de 60 ans ou plus dans la population totale		Variation en points des 60 ans ou plus	Rang sur l'évolution du % des 60 ans ou plus	points des deux rangs	rang général sur les seniors
	1990	1999	Évolution 1990-99		% 1990	% 1999				
	Caen	29661	34228		15,4%	4				
Dijon	38516	43829	13,8%	2	16,71	18,48	1,77	3	5	2
Clermont-Ferrand	44162	50602	14,6%	3	17,36	19,57	2,22	6	9	5
Orléans	37155	44983	21,1%	7	15,28	17,09	1,81	5	12	6
Rennes	36952	44242	19,7%	6	14,82	16,25	1,44	2	8	3
Montpellier	47710	53212	11,5%	1	18,57	18,47	-0,10	1	2	1
Metz	53090	62989	18,6%	5	16,84	19,53	2,70	7	12	6

© Population & Avenir - données de base Insee.

En effet, alors que l'évolution des moins de 15 ans allait partout dans le même sens (diminution générale de leur proportion), l'évolution de la proportion des 60 ans ou plus est contrastée, justifiant d'ailleurs la nécessité de distinguer la gérontocroissance et le vieillissement. L'unité urbaine de Montpellier est la seule à voir sa part de la population des 60 ans ou plus légèrement régresser, résultat d'un profil migratoire qui rajeunit sa population. Derrière, quatre métropoles, Rennes, Dijon, Caen et Orléans vieillissent de manière modérée (accroissement de la proportion des 60 ans ou plus de 1,4 à 1,8 point). Toutes les quatre comportent une certaine proportion d'étudiants, qui concourt à minorer la proportion des seniors. Par contre, les métropoles moyennes régionales où la part des étudiants est plus faible vieillissent plus fortement (hausse de plus de 2 points) : il s'agit de Clermont-Ferrand et Metz, malgré les différences de proportion de jeunes entre elles.

#### **45. Attractivité et paramètres de population des unités urbaines des métropoles moyennes régionales**

L'addition des points obtenus par les unités urbaines des métropoles moyennes régionales selon les huit paramètres de population conduit à des écarts très importants, avec 33 points de différences entre la première et la dernière, donc une hiérarchie incontestable.

**Tableau 7. Le classement des unités urbaines des métropoles moyennes régionales selon les critères de population**

Unité urbaine	Points pour l'évolution				Total de points pour les 8 paramètres de population	Rang pour les 8 paramètres de population
	de la population totale	des composantes	des moins de 15 ans	des 60 ans ou plus		
Caen	9	8	12	8	37	5
Dijon	9	9	11	5	34	4
Clermont-Ferrand	13	11	13	9	46	7
Orléans	5	4	7	12	28	3
Rennes	5	5	4	8	22	2
Montpellier	2	6	2	2	12	1
Metz	13	13	7	12	45	6

© Population & Avenir.

L'unité urbaine de Montpellier arrive largement en tête, d'autant plus qu'elle est première pour trois critères sur quatre (évolution de la population totale, des moins de 15 ans et des 60 ans ou plus). Son plus mauvais rang se situe dans le taux d'accroissement naturel, lié à une faible fécondité. Rennes occupe la deuxième place, car elle se trouve deuxième selon trois critères, et troisième pour l'évolution des 60 ans ou plus. Elle a un profil assez semblable à Montpellier, mais est la capitale d'une région plus féconde, tandis que Montpellier, dans une situation moins féconde, compte une attractivité migratoire plus importante. L'unité urbaine d'Orléans arrive en troisième position, avec des performances plus diversifiées. Elle n'arrive en tête que pour un critère, l'évolution des composantes du mouvement démographique, et deux fois deuxième. Son moins bon rang concerne l'évolution des 60 ans ou plus, et plus précisément la gérontocroissance où elle est au dernier rang.

Arrivent ensuite Dijon et Caen, aux quatrième et cinquième places. Dijon compte donc une attractivité moyenne par rapport aux six autres métropoles moyennes régionales. Son meilleur rang, en première place, concerne le critère des 60 ans ou plus, ce qui est plutôt le reflet d'un déficit migratoire pour cette classe d'âge. Selon les paramètres, Caen oscille entre le troisième et le sixième rang, obtenant son meilleur rang pour le critère des seniors.

Enfin, Metz et Clermont-Ferrand, respectivement aux sixième et septième rangs, ont les attractivités les moins bonnes au regard des huit paramètres de population, Metz devançant Clermont-Ferrand en raison d'une évolution nettement meilleure pour la population plus jeune.

L'étude de l'évolution de la population selon quatre critères de huit paramètres met donc en évidence de nettes différences d'attractivité entre les métropoles moyennes régionales. Les critères d'emploi vont-ils d'une part conclure à de semblables écarts et, d'autre part, bouleverser la hiérarchie issue de l'analyse des évolutions de populations ?

## 5. L'ATTRACTIVITÉ DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE L'EMPLOI

Analysons d'abord chacun des trois critères de l'emploi, ceux de la population active occupée, des cadres et de l'évolution de l'emploi, avant de répondre à la double question posée.

### 5.1. Attractivité et population active occupée

Le nombre d'actifs occupés augmente entre 1990 et 1999 dans toutes les unités urbaines des métropoles moyennes régionales, sauf à Clermont-Ferrand. Puisque le nombre de personnes ayant un emploi s'accroît dans six d'entre elles, cela favorise, *ceteris paribus*, une hausse des revenus professionnels dans les revenus de ces unités urbaines. Le classement en fonction de l'accroissement de la population active occupée conduit à distinguer trois groupes. Seul le premier (dans l'ordre Orléans, Montpellier, Metz) voit son nombre d'actifs occupés augmenter fortement (hausse supérieure à 6 %), et dans une proportion nettement supérieure à la moyenne de la France métropolitaine pour la même période 1990-1999 (3,5%). Au milieu du classement, mais loin derrière les trois premiers, Rennes compte une croissance limitée du nombre d'actifs occupés (2,9 %), inférieure à la moyenne nationale. Ensuite, le troisième groupe (Caen et Dijon) connaît une faible progression du nombre d'actifs occupés (de l'ordre de 1 %). Enfin, Clermont-Ferrand arrive en dernière position, avec une évolution négative de la population active occupée.

Quant au taux d'activité occupée, qui rapporte la population active occupée à la population totale, son évolution est négative partout, à l'exception de Metz, alors qu'il augmente légèrement dans la France métropolitaine de 39,3 % en 1990 à 39,4% en 1999. Cette situation peut s'expliquer en partie par la paraurbanisation qui domicilie des actifs occupés en dehors de l'unité urbaine. Selon ce paramètre d'évolution du taux d'activité occupée, il est possible de distinguer quatre groupes. Le premier comprend seulement Metz, avec un taux d'activité occupée qui progresse de 1,4 point. Ensuite, dans le deuxième groupe, comprenant Orléans et Dijon, le taux d'activité occupée évolue négativement, mais dans des proportions limitées (respectivement -0,6 point et -0,7 point). Puis, à Caen, Clermont-Ferrand et Montpellier, le taux d'activité occupée diminue sensiblement (baisse respective de 1,2, 1,3 et 1,7 point) dans un contexte semblable de paraurbanisation, mais différent compte tenu d'une hausse de la population active occupée à Caen et Montpellier, et d'une baisse à Clermont-Ferrand. Pour Montpellier, il convient de prendre en compte deux

autres éléments. D'une part l'idée selon laquelle « la pauvreté est davantage supportable au soleil ». Méridionale et créatrice d'emplois, Montpellier est particulièrement attractive pour les populations à la recherche d'un emploi venant d'autres régions et connaît le fameux syndrome des Rmistes et chômeurs au soleil venant du Nord de la France. D'autre part, le mauvais rang de Montpellier peut s'expliquer parce que la date du recensement, en mars, ne correspond pas à la saison touristique, les employés saisonniers ne travaillant pas à cette période de l'année.

**Tableau 8. L'évolution de la population active occupée des unités urbaines des métropoles moyennes régionales**

Unité urbaine	Population active occupée (PAO)		Accroissement de la PAO 1990-1999	Rang sur l'évolution de la PAO	Taux d'activité occupée (TAO)		Variation en points du TAO	Rang sur l'évolution du TAO	Points des deux rangs	Rang général sur l'activité occupée
	1990*	1999			% 1990	% 1999				
	Caen	73550			74286	1,0%				
Dijon	95841	96991	1,2%	5	41,6	40,9	-0,7	3	8	3
Clermont-Ferrand	105273	103694	-1,5%	7	41,4	40,1	-1,3	5	12	7
Orléans	106316	113545	6,8%	1	43,7	43,1	-0,6	2	3	1
Rennes	104899	107941	2,9%	4	42,0	39,6	-2,4	7	11	6
Montpellier	91318	97436	6,7%	2	35,6	33,8	-1,7	6	8	3
Metz	116861	124106	6,2%	3	37,1	38,5	1,4	1	4	2

© Population & Avenir - données de base Insee.

Enfin, Rennes, au dernier rang selon ce paramètre, voit son taux d'activité occupée baisser de 2,4 points. On pourrait expliquer ce dernier rang par le fait que Rennes partait d'une situation plus avantageuse avec un taux d'activité occupée relativement élevé en 1990, mais l'explication trouve ses limites dans la mesure où le même phénomène ne se rencontre pas à Orléans qui partait d'un taux d'activité occupée encore plus élevé en 1990.

## 52. Attractivité et évolution des cadres

Avec la métropolisation exposée ci-dessus, la population la plus qualifiée a tendance à se concentrer dans les métropoles. Son étude est possible en considérant l'évolution du nombre de cadres, puis celle de la proportion des cadres dans la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Le nombre de « cadres », terme sous lequel il convient de considérer la rubrique des « professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures », augmente nettement, de plus de 13%, dans toutes les métropoles

moyennes régionales. Néanmoins la fourchette d'augmentation du nombre de cadres est large, entre 13,3 % à Clermont-Ferrand et 22,5 % à Rennes. Trois groupes se distinguent. Le premier regroupe deux métropoles qui ont une croissance du nombre de cadres très élevée, supérieure à 20 % : Rennes et Metz. Le deuxième groupe, autour de 19 % de hausse, comprend dans l'ordre Montpellier, Caen et Orléans. Enfin, Dijon et Clermont-Ferrand ont les plus faibles croissances (entre 13 et 16 %).

**Tableau 9. L'évolution des cadres des unités urbaines des métropoles moyennes régionales**

Unité urbaine	Effectifs des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS)		Accroissement CPIS 1990-1999	Rang sur l'évolution des cadres	Proportion des cadres et CPIS		Variation en points du % de cadres	Rang sur l'évolution du % de cadres	Points des deux rangs	Rang général sur les cadres
	1990*	1999			1990	1999				
	Caen	9488			11291	19,0%				
Dijon	13293	15313	15,2%	6	13,91	15,74	1,83	5	11	5
Clermont-Ferrand	13605	15414	13,3%	7	13,00	14,86	1,86	4	11	5
Orléans	15457	18301	18,4%	5	14,63	16,16	1,53	6	11	5
Rennes	17966	22008	22,5%	1	17,19	20,33	3,14	1	2	1
Montpellier	18386	21898	19,1%	3	20,24	22,45	2,21	3	6	2
Metz	13095	15845	21,0%	2	11,31	12,75	1,44	7	9	4

© Population & Avenir - données de base Insee.

Concernant la proportion de cadres dans la population active occupée, elle augmente aussi dans toutes les métropoles moyennes régionales, avec également des intensités très différentes. Rennes se détache nettement avec une progression de plus de 3 points. Puis Caen et Montpellier gagnent au moins 2 points. La progression de Rennes est d'autant plus notable que sa situation de départ en 1990 montrait un pourcentage déjà relativement élevé, alors que la progression de Caen semble correspondre davantage à un rattrapage, vu un taux initial de cadres très faible en 1990. Pour Montpellier, au troisième rang selon ce paramètre, le résultat apparaît particulièrement remarquable, car le taux de départ de 1990 était déjà élevé, le plus élevé des métropoles moyennes régionales, illustrant la nature technopolitaine que la métropole a voulu se donner.

Derrière, Clermont-Ferrand et Dijon augmentent leur proportion de cadres de 1,86 et 1,83 point, résultat très moyen puisque le taux de départ de 1990 était déjà relativement bas. Orléans, qui a la plus forte croissance de la population active occupée, ne réalise guère un enrichissement moyen de ses actifs occupés,

ne gagnant que 1,53 point dans la part des cadres. Les actifs occupés restent donc à dominante peu qualifiée. Enfin, Metz arrive au dernier rang avec une situation relative qui se détériore : le plus faible pourcentage de cadres en 1990, la plus faible progression de ce pourcentage dans la dernière période intercensitaire et, donc, toujours le plus faible pourcentage de cadres des métropoles moyennes régionales en 1999.

### **53. Attractivité et évolution des emplois**

Examinons désormais le critère des emplois, en considérant d'une part l'évolution du nombre d'emplois et, d'autre part, celui du taux d'emploi.

Le nombre d'emplois progresse dans toutes les métropoles moyennes régionales, tout comme la moyenne de la France métropolitaine. Néanmoins, dans six des sept métropoles moyennes régionales, il progresse davantage et parfois nettement plus que cette moyenne, qui correspond à une augmentation de 3,3% des emplois entre 1990 et 1999<sup>15</sup>. Cela témoigne de la réalité du phénomène de métropolisation. Dans un premier groupe comprenant Montpellier, Orléans et Rennes, l'emploi progresse au moins trois fois plus vite que la moyenne de la France métropolitaine. Ces métropoles ont enregistré soit une croissance endogène de l'emploi, par développement d'entreprises existantes ou par création de nouvelles entreprises, soit une croissance exogène, en attirant des entreprises déjà existantes sur d'autres territoires. Ensuite, Caen, au quatrième rang dans la hausse du nombre des emplois, enregistre une croissance supérieure au double de la moyenne nationale, malgré la fermeture de la sidérurgie en 1993. Dijon et Metz ont une progression moins importante (4,6 %), mais néanmoins sensible. Enfin, arrive en dernière position Clermont-Ferrand, où le nombre d'emplois a peu progressé (+2 %). Ce résultat apparaît d'autant plus faible qu'il est le seul des métropoles moyennes régionales, à être inférieur à la moyenne nationale. L'emploi endogène d'entreprises existantes, qui a tendance à se réduire (Michelin), n'est pas compensé par une création suffisante de nouvelles entreprises ou des créations d'emplois d'origine extérieure à la métropole.

En ce qui concerne le taux d'emploi, il confirme la réalité de la métropolisation puisqu'il est nettement supérieur à la moyenne de la France métropolitaine (39,99% en 1990 et 38,96% en 1999) dans toutes les métropoles moyennes régionales, tant en 1990 qu'en 1999. Mais le classement de l'évolution du taux d'emploi est assez différent de celui de l'accroissement des emplois. Le taux d'emploi progresse partout, sauf à Montpellier où la croissance de l'emploi est donc moins élevée que celle de la population. Caen arrive en tête avec une meilleure croissance du nombre d'emplois que sa croissance démographique. Elle est suivie par un groupe de trois unités urbaines des

---

<sup>15</sup> 22 072 340 emplois en France métropolitaine selon le recensement de 1990, 22 800 730 selon le recensement de 1999.

métropoles moyennes régionales : Metz, Orléans et Dijon, qui ont une progression semblable du taux d'emploi. À Orléans, l'emploi progresse encore plus qu'une population en nette hausse ; par contre, à Dijon et Metz, la progression plus forte du nombre d'emplois s'effectue dans un contexte de croissance limitée de la population. Rennes et Clermont-Ferrand se situent aux cinquième et sixième rang, avec une évolution du taux d'emploi très légèrement positive (respectivement +0,30 et +0,25 point) dans des conditions différentes : l'emploi augmente légèrement plus qu'une population en faible croissance à Clermont-Ferrand, alors que l'emploi augmente légèrement plus qu'une population en forte progression à Rennes. Enfin, Montpellier est au dernier rang, avec une très légère baisse du taux d'emploi, du fait d'une croissance de la population supérieure à celle de l'emploi, ce qui confirme l'importance du phénomène d'attraction migratoire de populations peu qualifiées et le biais éventuellement introduit par la date de recensement.

Tableau 10. L'évolution des emplois dans les unités urbaines des métropoles moyennes régionales

Unité urbaine	Nombre d'emplois		Accroissement des emplois 1990-1999	Rang sur l'évolution des emplois	Taux d'emploi en % nombre d'emplois/pop		Variation en points du taux d'emploi	Rang sur l'évolution du taux d'emploi	Points des deux rangs	Rang général sur l'emploi
	1990*	1999			1990	1999				
Caen	99612	107282	7,7%	4	52,02	53,78	1,76	1	5	1
Dijon	113923	119163	4,6%	5	49,43	50,29	0,85	4	9	6
Clermont-Ferrand	132517	135300	2,1%	7	52,09	52,33	0,25	6	13	7
Orléans	119838	132062	10,2%	2	49,29	50,16	0,87	3	5	1
Rennes	146304	160496	9,7%	3	58,64	58,95	0,30	5	8	4
Montpellier	118047	131976	11,8%	1	45,96	45,83	-0,14	7	8	4
Metz	133455	139594	4,6%	5	42,34	43,28	0,94	2	7	3

© Population & Avenir - données de base Insee.

L'examen des six paramètres précédents permet de faire la synthèse de l'attractivité des métropoles moyennes régionales au regard des trois critères de l'emploi.

#### **54. Attractivité et critères de l'emploi dans les unités urbaines des métropoles moyennes régionales**

Par rapport aux paramètres de la population, l'écart entre la première et la dernière métropole moyenne régionale est nettement moindre selon les critères

de l'emploi. La hiérarchie des attractivités est peu accusée, même si le nombre de paramètres est moindre. En effet, les rangs peuvent diverger selon les paramètres, montrant la nécessité de la large palette utilisée pour comparer l'attractivité des métropoles moyennes régionales.

**Tableau 11. Le classement des unités urbaines des métropoles moyennes régionales selon les critères de l'emploi**

Unité urbaine	Points pour l'évolution			Total de points pour les 6 paramètres d'emploi	Rang pour les 6 paramètres d'emploi
	de l'activité occupée	des cadres et PIS	des emplois		
Caen	10	6	5	21	3
Dijon	8	11	9	28	6
Clermont-Ferrand	12	11	13	36	7
Orléans	3	11	5	19	1
Rennes	11	2	8	21	3
Montpellier	8	6	8	22	5
Metz	4	9	7	20	1

© Population & Avenir.

En tête, le classement est très resserré, avec cinq métropoles moyennes régionales se tenant en trois points. Orléans arrive en tête, Metz juste derrière grâce principalement à un effet de rattrapage, ses performances étant assez médiocres au départ, sa métropolisation sans doute plus tardive a des effets sensibles sur l'attractivité de son unité urbaine. Ces deux premières sont suivies par Caen et Rennes à égalité (21 points), qui ont des performances contrastées selon les indicateurs : par exemple, Rennes connaît une évolution de la population activée occupée assez mauvaise, mais très bonne pour l'évolution des cadres. Montpellier se trouve seulement en cinquième position, mais à trois points seulement de la première, ce qui invite à relativiser les différences de rang dans l'attractivité selon les critères de l'emploi pour les cinq premiers rangs. Montpellier est toujours bien placée pour les trois paramètres en valeur absolue, mais non pour ceux en valeur relative.

La différence dans les rangs prend ensuite une nette signification avec les deux dernières métropoles moyennes régionales dont le nombre de points est incontestablement plus élevé. L'unité urbaine de Dijon, qui a des performances médiocres selon les différents paramètres de l'emploi, est sixième. Enfin, très loin derrière les autres (huit points de plus que l'avant-dernière), se trouve Clermont-Ferrand, dont les performances apparaissent partout en retrait.

Le classement selon les critères de l'emploi apparaît donc largement différent de celui des critères de population. Il ne permet pas de dégager clairement les meilleures attractivités, mais il met en évidence les deux moins bonnes. Ce résultat non totalement satisfaisant est une raison supplémentaire d'examiner l'attractivité à un autre échelon géographique, celui des villes-centres des métropoles moyennes régionales.

## 6. L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE POPULATION

Étudions selon la même méthode l'attractivité des villes-centres des métropoles moyennes régionales en se demandant si leur comparaison conduit à des résultats identiques à ceux concernant leurs unités urbaines.

### **61. Attractivité et évolution du nombre d'habitants**

Contrairement aux unités urbaines, qui ont quasiment toutes enregistré une augmentation de leur population, la population des villes-centres diminue parfois ou croît moins que l'unité urbaine, ce qui entraîne un déclin relatif, voire, dans certains cas, absolu, de la population de la ville-centre au sein de l'unité urbaine.

Concernant l'évolution du nombre d'habitants entre les recensements de 1975 et de 1999, les communes-centres de Montpellier et de Metz se situent en tête avec une croissance supérieure à 10 %, mais seule Montpellier croît davantage que la moyenne de la France métropolitaine (11,13 %). La population de ces deux communes a augmenté à chaque période intercensitaire. L'importante croissance démographique de l'unité urbaine de Montpellier, précisée ci-dessus, concerne donc aussi, bien qu'en moindre proportion, la ville-centre. Au deuxième rang pour l'augmentation du nombre d'habitants, la commune de Metz se différencie totalement de son unité urbaine, qui était en déclin. Mais il faut rappeler que l'Insee a inclus en 1999 dans la délimitation de l'unité urbaine de Metz Hagondange-Briey, ancienne zone minière en déclin. La croissance démographique de la ville-centre de Metz, offrant un cadre de vie urbain de qualité et abritant des emplois (tertiaire marchand et non marchand), peut résulter du redéploiement de la population consécutif à la crise du bassin ferrifère. Les communes d'Orléans et de Rennes arrivent aux troisième et quatrième rangs, avec une croissance plus modérée (entre 4 et 7 %). En fait, leur population a baissé entre 1975 et 1982, pour augmenter ensuite. Enfin, les trois autres villes-centres ont un accroissement négatif sur cette période 1975-1999 : une légère diminution à Dijon, une forte baisse à Caen et Clermont-Ferrand. Les pertes d'habitants de ces dernières ne peuvent s'expliquer exclusivement par des phénomènes de périurbanisation, puisque la croissance démographique des unités urbaines de ces métropoles moyennes régionales est limitée et d'ailleurs inférieure à la moyenne métropolitaine.

**Tableau 12. L'évolution de la population totale des villes-centres des métropoles moyennes régionales**

Commune	Population aux recensements				Accroissement 1975-99	Rang 1975-99	Accroissement 1990-99	Rang 1990-99	points des deux rangs	rang général
	1975	1982	1990	1999						
Caen	119640	114068	112846	113987	-4,73	6	1,01	6	12	6
Dijon	151705	140942	146703	149867	-1,21	5	2,16	5	10	5
Clermont-Ferrand	156763	147224	136181	137140	-12,52	7	0,70	7	14	7
Orléans	106246	102710	105111	113126	6,48	3	7,63	2	5	2
Rennes	198305	194656	197536	206229	4,00	4	4,40	3	7	4
Montpellier	191354	197231	207996	225392	17,79	1	8,36	1	2	1
Metz	111869	114232	119594	123776	10,64	2	3,50	4	6	3

© Population & Avenir - données de base Insee.

Pour la seconde période de référence, 1990-1999, toutes les villes-centres sont en croissance, mais seulement quatre d'entre elles enregistrent une croissance supérieure à la moyenne de la France métropolitaine (3,36 %). L'une des raisons de ces évolutions tient à l'augmentation importante du nombre des étudiants et des jeunes actifs ayant un style de vie « bobo »<sup>16</sup>, qui se concentrent dans les villes-centres. En effet, ces dernières abritent généralement sur leur territoire l'ensemble des formations d'enseignement supérieur et offrent un parc important de petits logements. Le classement 1990-1999 diffère peu du précédent. Seul changement majeur : Orléans progresse au deuxième rang, juste derrière Montpellier (croissance supérieure à 8 %). Ces deux communes, avec des croissances doubles de la moyenne nationale, ont réalisé des opérations immobilières et des réhabilitations relativement importantes. Par contre, Metz rétrograde au quatrième rang, car elle accueille peu d'étudiants, tandis que le redéploiement en provenance du bassin minier se ralentit du fait d'une légère amélioration de sa situation économique. Caen et Clermont-Ferrand, qui ferment la marche, ont une croissance très légèrement positive (de l'ordre de 1 %), mais inférieure à trois fois la moyenne nationale, ce qui n'est pas un gage de renforcement de l'attractivité relative de leur centre-ville.

## 62. Attractivité et composantes du mouvement démographique

Comme pour les unités urbaines, le taux d'accroissement naturel des villes-centres des métropoles moyennes régionales est partout positif, et partout supérieur à la moyenne de la France métropolitaine (0,36 %) car les villes-

<sup>16</sup> Ce qui signifie „bourgeois-bohème”.

centres ont une composition par âge relativement jeune, donc un moindre pourcentage de personnes âgées et un taux de mortalité assez faible, et beaucoup de jeunes de 20-34 ans, d'où un meilleur taux de natalité même lorsque la fécondité est modeste.

La commune d'Orléans compte le taux d'accroissement naturel le plus élevé devant celle de Metz, ce qui peut s'expliquer par une fécondité moins abaissée que les autres, entre 1,65 et 1,7 enfant par femme. Au troisième rang se situe Rennes, dont le résultat s'explique surtout par l'importance des jeunes, sa fécondité étant faible. Caen et Montpellier se trouvent derrière, presque à égalité. Enfin, Dijon et Clermont-Ferrand, qui ont la fécondité la plus abaissée (autour de 1,4 enfant par femme), occupent les dernières places.

Tableau 13. Les composantes naturelle et migratoire de l'évolution de la population des villes-centres des métropoles moyennes régionales

Unité urbaine	Effectifs des moins de 15 ans			Rang sur l'évolution des moins de 15 ans	Proportion de moins de 15 ans dans la population totale		Variation en points des moins de 20 ans	Rang sur l'évolution des % des moins de 15 ans	points des deux rangs	rang général sur les jeunes
	1990	1999	Évolution 1990-99		% 1990	% 1999				
	Caen	36456	33 421		-8,3%	5				
Dijon	41398	37 343	-9,8%	6	17,96	15,74	-2,22	5	11	5
Clermont-Ferrand	42558	37 453	-12,0%	7	16,73	14,49	-2,24	6	13	7
Orléans	49334	48 603	-1,5%	3	20,29	18,46	-1,83	4	7	3
Rennes	42168	41 868	-0,7%	2	16,91	15,38	-1,52	2	4	2
Montpellier	41343	43 955	6,3%	1	16,09	15,26	-0,83	1	2	1
Metz	60584	56 809	-6,2%	4	19,21	17,62	-1,60	3	7	3

À l'inverse du taux d'accroissement naturel, le taux d'accroissement migratoire est négatif dans toutes les villes-centres des métropoles moyennes régionales, à l'exception de Montpellier. Ces villes-centres se conforment au schéma de départ de certaines tranches de la population, en particulier de jeunes couples avec enfants, vers l'espace périurbain et paraurbain, en général dans l'optique de l'installation dans un logement plus grand, voire d'une maison individuelle. En conséquence, sauf à Dijon, le taux d'accroissement migratoire des villes-centres est constamment inférieur à celui de leur unité urbaine.

La commune de Montpellier est donc la seule à avoir un taux d'accroissement migratoire positif car, en raison de son attractivité, les arrivées compensent largement les départs vers la périphérie. Au deuxième rang pour ce paramètre, Orléans a un taux d'accroissement migratoire légèrement négatif, avec des arrivées moins importantes ne permettant pas de compenser totalement les départs vers la périphérie. Derrière, se distingue un groupe de trois

communes au même niveau : Dijon, la seule à avoir un taux d'accroissement migratoire aussi négatif que celui de l'ensemble de son unité urbaine, Rennes et Clermont-Ferrand. Le caractère négatif du taux d'accroissement migratoire s'explique plutôt à Dijon et Clermont-Ferrand par la faiblesse des nouveaux venus, et à Rennes par une paraurbanisation intensive. Enfin, les taux d'accroissement migratoire les plus négatifs s'observent à Metz et à Caen, qui se retrouvent aux sixième et septième rangs selon ce paramètre, comme pour leur unité urbaine. Ces rangs semblent dus à un faible nombre d'arrivées à Metz et à une paraurbanisation importante à Caen.

### 63. Attractivité et population jeune

L'évolution des effectifs de moins de 15 ans est négative dans les villes-centres des métropoles moyennes régionales, comme pour leurs unités urbaines, à l'exception de Montpellier, où elle est légèrement positive selon les deux échelles géographiques. Au deuxième rang, Orléans compte la plus faible juvénodécroissance, en raison d'une fécondité relativement moins abaissée que les autres villes-centres. Loin derrière arrive Rennes, où la diminution du nombre des moins de 15 ans est plus importante (-7 %). Enfin, les quatre autres villes-centres (Dijon, Clermont-Ferrand, Metz, Caen) voient leur population de moins de 15 ans diminuer de plus de 10 %, notamment en raison de deux facteurs : une fécondité affaiblie et la paraurbanisation, en particulier à Caen.

Tableau 14. L'évolution des moins de 15 ans des villes-centres des métropoles moyennes régionales

Commune	Effectifs des moins de 15 ans			Rang sur l'évolution des moins de 15 ans	Proportion de moins de 15 ans dans la population totale		Variation en points des moins de 20 ans	Rang sur l'évolution des % des moins 15 ans	points des deux rangs	rang général sur les jeunes
	1990	1999	Évolution 1990-99		% 1990	% 1999				
	Caen	18993	16104		-15,2%	7				
Dijon	23297	20751	-10,9%	5	15,88	13,82	-2,06	5	10	5
Clermont-Ferrand	20840	18634	-10,6%	4	15,30	13,59	-1,72	3	7	3
Orléans	19875	19567	-1,5%	2	18,91	17,30	-1,61	2	4	2
Rennes	31386	29067	-7,4%	3	15,89	14,10	-1,79	4	7	3
Montpellier	32041	32388	1,1%	1	15,40	14,36	-1,03	1	2	1
Metz	23735	20865	-12,1%	6	19,85	16,87	-2,98	7	13	6

© Population & Avenir - données de base Insee.

En valeur relative, la part des moins de 15 ans diminue dans toutes les villes-centres des métropoles moyennes régionales, essentiellement en raison d'une fécondité abaissée et, secondairement, du fait de la longévité accrue des personnes âgées. Le classement donne logiquement Montpellier au premier rang et, ensuite, Orléans devant Clermont-Ferrand. Le rang de Clermont-Ferrand doit être relativisé par le fait que cette commune avait déjà le plus faible pourcentage de moins de 15 ans en 1990, ce qui est toujours le cas en 1999. La plus forte baisse de la proportion des moins de 15 ans s'observe à Metz, en raison d'une baisse plus tardive du niveau de fécondité, comme l'atteste le pourcentage de moins de 15 ans le plus élevé en 1990.

#### **64. Attractivité et population des seniors**

À l'inverse des effectifs de moins de 15 ans, ceux des 60 ans ou plus progressent dans toutes les villes-centres des métropoles moyennes régionales, mais moins vite que dans leurs unités urbaines car, globalement, avec le phénomène de métropolisation, les villes-centres ont une gérontocroissance moindre que le reste de l'unité urbaine. Le classement de l'évolution du nombre des 60 ans ne s'explique nullement par des différences dans les taux de mortalité par âge des personnes âgées mais davantage en raison des flux migratoires de seniors à l'heure de la retraite. Il met Dijon en première place juste devant Clermont-Ferrand, avec une faible gérontocroissance (de l'ordre de 2 %). Montpellier est troisième devant Caen et Orléans (entre 4 et 7 %). Enfin, Metz et Rennes occupent les deux derniers rangs, avec une gérontocroissance importante, supérieure à 10 %.

Quant au classement en valeur relative, c'est-à-dire le degré de vieillissement, il diffère du précédent, avec une diminution de la part des 60 ans ou plus dans quatre communes. Cette diminution est notamment liée au phénomène de métropolisation, qui limite le vieillissement de la population, voire, dans certains cas, facilite un rajeunissement dans la ville-centre du fait d'un profil migratoire atypique : départ des personnes âgées et arrivée d'étudiants (les 20-34 ans sont surreprésentés)... Ce phénomène est d'ailleurs acté par des proportions de seniors de 60 ans ou plus dans les métropoles moyennes régionales (commune-centre ou unité urbaine) plus faible que celle de la moyenne de la France métropolitaine (21,3 % en 1999). À l'examen de l'évolution de la proportion des 60 ans ou plus, les communes de Montpellier et Rennes rajeunissent sensiblement, conséquence de leur profil migratoire. Orléans et Dijon rajeunissent aussi, mais faiblement. En revanche, selon ce paramètre, Clermont-Ferrand, Caen et Metz vieillissent, la part des 60 ans ou plus augmentant. Ces trois communes additionnent donc un vieillissement par le haut à leur vieillissement par le bas.

**Tableau 15. L'évolution des 60 ans ou plus des villes-centres des métropoles moyennes régionales**

Commune	Effectifs des 60 ans ou plus			Rang sur l'évolution des 60 ans ou plus	Proportion de 60 ans ou plus dans la population totale		Variation en points des 60 ans ou plus	Rang sur l'évolution des 60 ans ou plus	points des deux rangs	rang général sur les seniors
	1990	1999	Évolution 1990-99		% 1990	% 1999				
	Caen	20364	21353		4,86	4				
Dijon	27908	28460	1,98	1	19,02	18,96	-0,06	4	5	1
Clermont-Ferrand	24884	25486	2,42	2	18,27	18,58	0,31	5	7	3
Orléans	17631	18825	6,77	5	16,78	16,65	-0,13	3	8	4
Rennes	30616	34092	11,35	7	17,26	16,53	-0,73	2	9	4
Montpellier	39779	41416	4,12	3	19,12	18,37	-0,75	1	4	1
Metz	18029	19959	10,70	6	15,07	16,13	1,06	7	13	7

© Population & Avenir - données de base Insee.

## 65. Attractivité et paramètres de population des villes-centres des métropoles moyennes régionales

Comme pour les unités urbaines, les performances des villes-centres des métropoles moyennes régionales selon les huit paramètres de population apparaissent très différentes, mettant en évidence une nette hiérarchie. Comme son unité urbaine, la commune de Montpellier arrive en tête des métropoles moyennes régionales, devant Orléans, dont la commune-centre se classe donc mieux que l'unité urbaine qui était au troisième rang. Aux troisième et quatrième rangs, avec un écart important de points avec Orléans, se situent Rennes et Dijon, dont les résultats sont moyens selon les différents paramètres. Les communes de Clermont-Ferrand et Metz se placent *ex æquo* au cinquième rang, en dépit de faiblesses différenciées : évolution de la population totale et de ses composantes pour la première, évolution des jeunes et des vieux pour la seconde. En fait, comme précisé ci-dessus, Clermont-Ferrand était déjà très vieillie en 1990, et son évolution sur les paramètres des seniors est donc moins importante. En dernière position, la commune de Caen a de faibles performances à l'étude des différents critères de population, dans un contexte de fortes périurbanisation et parurbanisation.

**Tableau 16. Le classement des villes-centres des métropoles moyennes régionales selon les critères de population**

Ville centre	Points pour l'évolution				Total de points pour les 8 paramètres de population	Rang pour les 8 paramètres de population
	de la population totale	composantes naturelle et migratoire	des moins de 15 ans	des 60 ans ou plus		
Caen	12	11	13	10	46	7
Dijon	10	9	10	5	34	4
Clermont-Ferrand	14	12	7	7	40	5
Orléans	5	3	4	8	20	2
Rennes	7	7	7	9	30	3
Montpellier	2	6	2	4	14	1
Metz	6	8	13	13	40	5

© Population & Avenir - données de base Insee.

Le classement des villes-centres des métropoles moyennes régionales selon les critères de l'emploi est-il le même que selon les paramètres de population ?

#### 7. L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE L'EMPLOI

Pour répondre à cette question, examinons les villes-centres selon les trois critères retenus.

##### **71. Attractivité et population active occupée**

L'évolution du nombre d'actifs occupés est, en général, beaucoup plus faible, voire négative, dans la ville-centre des métropoles moyennes régionales qu'à l'échelle de leur unité urbaine. Seule Orléans se distingue par une augmentation de ses actifs occupés (7,4 %), supérieure dans la commune-centre à celle de l'unité urbaine et le double de la moyenne de la France métropolitaine (3,5 %). Mais ce résultat peut s'expliquer par le nombre des actifs orléanais qui souhaitent rejoindre par le train un emploi situé à Paris. La croissance du nombre d'actifs occupés dans la commune de Metz est légèrement inférieure à la moyenne nationale. Elle est également positive dans les communes de Dijon et de Montpellier, mais dans de faibles proportions. Enfin, le nombre d'actifs occupés évolue négativement dans les communes de Rennes, Caen et Clermont-Ferrand. Pour cette dernière ville-centre, le nombre d'actifs occupés diminue donc dans la commune-centre comme dans la totalité de l'unité urbaine, mais dans une plus forte proportion.

**Tableau 17. L'évolution de la population active occupée des villes-centres des métropoles moyennes régionales**

Commune	Population active occupée (PAO)		Accroissement de la PAO 1990-1999	Rang sur l'évolution de la PAO	Taux d'activité occupée (TAO)		Variation en points du TAO	Rang sur l'évolution du TAO	Points des deux rangs	Rang général sur l'activité occupée
	1990*	1999			% 1990	% 1999				
	Caen	41853			39970	-4,5%				
Dijon	59467	60359	1,5%	3	40,54	40,28	-0,26	3	6	3
Clermont-Ferrand	54913	52167	-5,0%	7	40,32	38,04	-2,28	6	13	7
Orléans	43920	47170	7,4%	1	41,78	41,70	-0,09	1	2	1
Rennes	81590	78816	-3,4%	5	41,30	38,22	-3,09	7	12	6
Montpellier	71766	72771	1,4%	4	34,50	32,29	-2,22	5	9	4
Metz	47531	49052	3,2%	2	39,74	39,63	-0,11	2	4	2

© Population & Avenir - données de base Insee.

Considérant le taux d'activité occupée, il évolue négativement dans toutes les communes-centres des métropoles moyennes régionales, en général de façon plus défavorable que dans l'ensemble de l'unité urbaine. Exception : le taux d'activité occupée de la commune d'Orléans ne diminue que légèrement, et moins que son unité urbaine, pour la raison signalée ci-dessus. Les communes de Metz et de Dijon se trouvent au deuxième rang selon ce paramètre de l'évolution du taux d'activité occupée, avec une baisse assez faible. En revanche, les quatre dernières villes-centres perdent toutes au moins deux points de taux d'activité occupée, dans l'ordre suivant : Caen, Montpellier, Clermont-Ferrand et, enfin, Rennes.

## 72. Attractivité et évolution des cadres

Comme pour les unités urbaines, l'évolution du nombre de cadres (ayant un emploi) dans les communes-centres des métropoles moyennes régionales est nettement positive. Néanmoins, elle est un peu moins forte dans les villes-centres que dans les unités urbaines car des cadres préfèrent s'installer en maison individuelle dans la périphérie. Selon ce paramètre, Orléans et Metz arrivent nettement en tête (18 %). À Orléans, la hausse est identique au reste de l'unité urbaine. Un deuxième groupe se compose de Dijon, Caen et Rennes, avec des résultats semblables (autour de 14 %). Enfin, Montpellier et Clermont-ferrand se trouvent en queue de peloton, mais pour des raisons différentes : à Montpellier, des cadres s'installent tout particulièrement dans la périphérie

tandis qu'à Clermont-Ferrand, le nombre des cadres progresse faiblement, comme dans le reste de l'unité urbaine.

Tableau 18. L'évolution des cadres dans les villes-centres des métropoles moyennes régionales

Commune	Effectifs des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS)		Accroissement CPIS 1990-1999	Rang sur l'évolution des cadres	Proportion des cadres et PIS		Variation en points du % de cadres	Rang sur l'évolution du % de cadres	Points des deux rangs	Rang général sur les cadres
	1990*	1999			1990	1999				
	Caen	6808			7781	14,3%				
Dijon	9177	10517	14,6%	3	15,43	17,37	1,94	4	7	5
Clermont-Ferrand	6886	7582	10,1%	7	12,61	14,51	1,90	5	12	6
Orléans	7572	8988	18,7%	1	17,42	19,06	1,64	6	7	3
Rennes	14119	16096	14,0%	5	17,36	20,41	3,04	2	7	3
Montpellier	14322	15854	10,7%	6	20,13	21,69	1,57	7	13	7
Metz	6730	7962	18,3%	2	14,25	16,26	2,01	3	5	1

© Population & Avenir - données de base Insee.

En valeur relative, la qualification de l'emploi progresse pour conserver une proportion nettement supérieure à la moyenne de la France métropolitaine (13,12 % de cadres en 1999). La commune de Caen se classe au premier rang selon ce paramètre devant Rennes, avec une progression du pourcentage de cadres du même ordre de grandeur que celle de l'ensemble de leurs unités urbaines. Puis les communes de Metz, Dijon et Clermont-Ferrand ont une progression moyenne de la proportion de cadres. Enfin, cette dernière s'accroît moins à Orléans et Montpellier. Le dernier rang de Montpellier peut s'expliquer par un taux déjà très élevé à l'origine, en 1990.

### 73. Attractivité et évolution des emplois

Le nombre d'emplois évolue de manière positive partout, sauf à Clermont-Ferrand. Mais les performances des villes-centres des métropoles moyennes régionales sont inférieures à celles de leurs unités urbaines car l'emploi progresse plus vite dans la périphérie que dans la ville-centre. Comme les villes-centres ont moins de foncier disponible, un coût relativement élevé d'implantation ainsi qu'un coût d'accessibilité parfois élevé, et comme les périphéries de ces centres-villes désormais plus peuplées, du fait de la périurbanisation ou de la paraurbanisation, représentent des zones de chalandise plus importantes, des entreprises choisissent la périphérie, où elles créent des

emplois. Néanmoins, la progression du nombre d'emplois, égale dans la commune de Caen à la moyenne de la France métropolitaine, y est supérieure dans quatre communes.

En tête, les communes de Montpellier, Orléans et Rennes (classement identique à celui des unités urbaines) enregistrent une forte progression du nombre d'emplois (hausse supérieure à 6 %). Au quatrième rang, la commune de Dijon est la seule à progresser mieux que le reste de son unité urbaine (hausse de 5 %), ce qui peut notamment s'expliquer par l'aménagement, sur son territoire communal, de la ZAC de Pouilly, avec des entreprises de haute technologie. Suivent les communes de Caen (avec un chiffre égal à la moyenne nationale) et Metz. Enfin, en dernière position, la commune de Clermont-Ferrand voit son nombre d'emplois diminuer de 2,2 %, sachant que les emplois en diminution chez Michelin sont localisés en majorité en ville-centre.

**Tableau 19. L'évolution des emplois dans les villes-centres des métropoles moyennes régionales**

Commune	Nombre d'emplois		Accroissement des emplois 1990-1999	Rang sur l'évolution des emplois	Taux d'emploi en % nombre d'emplois/pop		Variation en points du taux d'emploi	Rang sur l'évolution du taux d'emploi	Points des deux rangs	Rang général sur l'emploi
	1990*	1999			1990	1999				
Caen	65738	67907	3,3%	5	58,25	59,57	1,32	2	7	4
Dijon	77642	81524	5,0%	4	52,92	54,40	1,47	1	5	1
Clermont-Ferrand	96400	94279	-2,2%	7	70,79	68,75	-2,04	7	14	7
Orléans	60854	64810	6,5%	2	57,89	57,29	-0,60	6	8	5
Rennes	103909	110351	6,2%	3	52,60	53,51	0,91	3	6	3
Montpellier	102704	111434	8,5%	1	49,38	49,44	0,06	4	5	1
Metz	73046	75091	2,8%	6	61,08	60,67	-0,41	5	11	6

© Population & Avenir - données de base Insee.

Concernant l'évolution du taux d'emploi, il est meilleur que la moyenne nationale (-1,03 point) dans six des sept communes-centres des métropoles moyennes régionales, confirmant la réalité du processus de métropolisation. Les résultats des villes-centres apparaissent contrastés par rapport à ceux de leurs unités urbaines. Certaines font mieux, d'autres non, du fait de tendances différentes dans l'évolution de l'emploi et de leur population. Les communes de Dijon, Caen et Rennes ont les meilleurs résultats, enregistrant une progression de l'emploi plus forte que celle de la population. Au quatrième rang, la

commune de Montpellier enregistre une progression très légèrement positive, donc meilleure que le reste de l'unité urbaine dont le taux d'emploi diminue. Ensuite, les communes de Metz et Orléans connaissent une évolution négative de leur taux d'emploi et, enfin, très négative pour Clermont-Ferrand. Il est vrai que le taux d'emploi de Clermont-Ferrand était à l'origine le plus élevé des communes-centres des métropoles moyennes régionales.

#### 74. Attractivité et critères de l'emploi dans les villes-centres des métropoles moyennes régionales

Le classement des villes-centres des métropoles moyennes régionales selon les critères de l'emploi est, comme pour les unités urbaines, plus resserré que pour les critères concernant l'évolution de la population. La commune d'Orléans occupe la première place, en particulier grâce à ses bonnes performances pour l'évolution de la population active occupée, dus notamment à sa géographie proche de Paris. Mais Dijon se classe juste deuxième avec seulement un point de plus. Les communes de Metz (malgré de médiocres résultats pour le critère de l'évolution des emplois) et de Caen se classent respectivement aux troisième et quatrième places avec une faible différence de points. Nous trouvons ensuite les communes de Rennes et de Montpellier. Enfin, la commune de Clermont-Ferrand se classe à nouveau en dernière position de manière incontestable, douze points derrière l'avant-dernière.

Tableau 20. Le classement des villes-centres des métropoles moyennes régionales selon les critères de l'emploi

Commune	Points pour l'évolution			Total de points pour les 6 paramètres d'emploi	Rang pour les 6 paramètres d'emploi
	de l'activité occupée	des cadres et PIS	des emplois		
Caen	10	5	7	22	4
Dijon	6	7	5	18	2
Clermont-Ferrand	13	12	14	39	7
Orléans	2	7	8	17	1
Rennes	12	7	6	25	5
Montpellier	9	13	5	27	6
Metz	4	5	11	20	3

© Population & Avenir.

Comme pour les unités urbaines, les résultats selon les critères de l'emploi ne sont pas les mêmes que selon les critères de population, ce qui justifie de considérer les uns et les autres, chaque paramètre étant une mesure de

l'attractivité, pour comparer l'attractivité des métropoles moyennes régionales. D'où la nécessité d'examiner la totalité des paramètres pour parvenir à un classement général.

#### 8. LE CLASSEMENT GENERAL DE L'ATTRACTIVITE DES METROPOLES MOYENNES REGIONALES ET SES FACTEURS EXPLICATIFS

Effectuons ce classement général, d'une part pour les unités urbaines, d'autre part pour les villes-centres des métropoles moyennes régionales, avant d'examiner les points forts et les faiblesses de chaque unité urbaine. Enfin, seront synthétisés les facteurs généraux expliquant les meilleures performances comparatives de certaines unités urbaines.

### **81. Le classement général des unités urbaines et des villes-centres des métropoles moyennes régionales**

Tableau 21. Le classement général de l'attractivité des unités urbaines des métropoles moyennes régionales

Unité urbaine des métropoles moyennes régionales	Total de points pour les 8 paramètres de population	Total de points pour les 6 paramètres d'emploi	Total de points pour les 14 paramètres	Classement général de l'attractivité
Caen	37	21	58	4
Dijon	34	28	62	5
Clermont-Ferrand	46	36	82	7
Orléans	28	19	47	3
Rennes	22	21	43	2
Montpellier	12	22	34	1
Metz	45	20	65	6

© Population & Avenir.

Concernant le classement général des unités urbaines des métropoles moyennes régionales, l'importance des écarts de points obtenus met en évidence une nette hiérarchie de l'attractivité. L'unité urbaine de Montpellier arrive incontestablement en tête avec neuf points d'avance sur la deuxième, Rennes, et treize sur la troisième, Orléans. Les performances comparées de Montpellier sont néanmoins meilleures selon les critères de population que selon les critères de l'emploi. À la quatrième place, avec un écart de points important par rapport à Orléans, se trouve Caen, dont les résultats sont meilleurs selon les critères de l'emploi que selon ceux de population. Ensuite, les unités urbaines de Dijon et Metz se situent en cinquième et sixième positions des métropoles moyennes régionales. Pour Dijon, les résultats comparatifs sont médiocres dans les deux

thématiques étudiées, alors qu'à Metz, elles sont meilleures selon les critères de l'emploi que selon ceux de population. Enfin, Clermont-Ferrand se classe incontestablement au dernier rang, dix-sept points derrière la sixième, étant en dernière position aussi bien selon les critères de population que selon ceux de l'emploi. Examinons désormais le classement des communes-centres en se demandant s'il est différent de celui des unités urbaines

Pour ces villes-centres des métropoles moyennes régionales, le classement général permet, comme pour les unités urbaines, de distinguer une nette hiérarchie. Orléans, troisième parmi les unités urbaines, occupe la première place parmi les communes-centres, notamment grâce à sa première place selon les paramètres de l'emploi. Montpellier, qui connaît une évolution de l'emploi moins bonne que celle de sa population, se classe deuxième des communes-centres, devançant largement la commune de Dijon, troisième. Puis les communes de Rennes et de Metz occupent les quatrième et cinquième places. Ensuite, nettement devancée par la cinquième, Metz, la commune de Caen se trouve à la sixième place, devançant à son tour largement Clermont-Ferrand. À Caen, les résultats moyens pour les critères de l'emploi se combinent avec des résultats moins bons pour les critères de population. À Clermont-Ferrand, les résultats comparatifs sont plus mauvais selon les critères de l'emploi que selon ceux de population.

Tableau 22. Le classement général de l'attractivité des villes-centres des métropoles moyennes régionales

Commune-centre des métropoles moyennes régionales	Total de points pour les 8 paramètres de population	Total de points pour les 6 paramètres d'emploi	Total de points pour les 14 paramètres d'évolution	Classement général de l'attractivité
Caen	46	22	68	6
Dijon	34	18	52	3
Clermont-Ferrand	40	39	79	7
Orléans	20	17	37	1
Rennes	30	25	55	4
Montpellier	14	27	41	2
Metz	40	20	60	5

© Population & Avenir.

Finalement, ces résultats comparatifs, notamment en raison des forts écarts constatés, permettent de proposer une analyse synthétique des points forts et des points faibles des métropoles moyennes régionales.

Tableau 23. L'attractivité relative des métropoles moyennes régionales en France

Commune-centre des métropoles moyennes régionales		Unité urbaine des métropoles moyennes régionales	
rang		rang	
1	Orléans	1	Montpellier
2	Montpellier	2	Rennes
3	Dijon	3	Orléans
4	Rennes	4	Caen
5	Metz	5	Dijon
6	Caen	6	Metz
7	Clermont-Ferrand	7	Clermont-Ferrand

## 82. Les points forts et les points faibles des métropoles moyennes régionales

Au delà des différents commentaires explicatifs présentés tout au long de l'étude, tentons de préciser, pour chaque métropole moyenne régionale, ses atouts et ses faiblesses, en suivant le classement selon les unités urbaines, de Montpellier à Clermont-Ferrand.

La principale force de **Montpellier** est d'être devenue une technopole<sup>17</sup>, à l'instar de Grenoble et Toulouse, c'est-à-dire une « région urbaine où s'est mise en place une organisation visant à favoriser la synergie technologique » (G.-F. Dumont, 1993). Elle dispose de plusieurs parcs technologiques, cas exceptionnel, qui concourent à sa nature de technopole. Les pôles de développement de la recherche sont diversifiés, avec la médecine (parc Euromedecine), la recherche pharmaceutique, l'agronomie tropicale (parc Agropolis), et les NTIC (production d'images). Cette réussite technologique s'appuie sur un enseignement supérieur important, avec 65 000 étudiants, de loin le plus important, au plan quantitatif, des sept métropoles moyennes régionales, et sur une bonne desserte. L'autoroute permet la liaison d'une part avec l'Espagne, d'autre part avec la Provence ou le Nord de l'Europe. Le TGV, quasi entièrement en ligne nouvelle, met la ville à trois heures de Paris, et son aéroport est le plus fréquenté des métropoles moyennes régionales (plus d'un million de passagers par an). Il ne faut pas négliger aussi ses activités de commerce et de service, et de pôle touristique. Ces différents atouts lui ont permis de s'affirmer comme capitale régionale incontestable<sup>18</sup>.

Sa principale faiblesse tient à l'absence de tradition industrielle et à l'insuffisance relative du secteur secondaire. Elle peut être un élément explicatif

<sup>17</sup> Au féminin et sans accent circonflexe, puisque sa terminaison vient du grec *polis*, ville.

<sup>18</sup> La comparaison des évolutions respectives de Montpellier et de Nîmes depuis les années 1960 est, à cet égard, éclairante.

des difficultés à surmonter le défi consistant à avoir un rythme de création d'emplois aussi rapide que son attractivité démographique. Se pose aussi la question d'une plus grande excellence de ses enseignements supérieurs, dans un monde où s'accroît la concurrence entre les universités. Mais ce problème concerne aussi bien Montpellier que les autres métropoles françaises.

La deuxième unité urbaine des métropoles moyennes régionales selon le classement général, **Rennes**, dispose d'une industrie diversifiée, initialement plutôt réduite aux industries agro-alimentaires, puis stimulée par des décentralisations<sup>19</sup> industrielles, notamment dans l'automobile. Un deuxième point fort concerne la haute technologie, en particulier l'électronique, dont elle est devenue l'un des principaux centres en France. Elle se distingue dans ce domaine plus précisément dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), avec un centre de recherche en télécommunications et des entreprises performantes. Le technopôle<sup>20</sup> de Rennes-Atalante se déploie dans des activités de biotechnologie, de santé, et de recherche dans l'agroalimentaire. Rennes dispose d'autres activités notables : transport routier, presse-imprimerie (siège d'Ouest-France) et bâtiment. Elle dispose aussi d'un important centre universitaire en nombre d'étudiants (55 000). Concernant les transports, le réseau autoroutier lui profite dans la mesure où il est sans péage pour toute la Bretagne, tandis que le TGV facilite grandement ses liaisons avec Paris, même si le réseau ferroviaire avec la capitale régionale voisine, Nantes, est archaïque. Elle est comme Montpellier une vraie capitale régionale, Brest n'étant pas une rivale.

Ses faiblesses tiennent à la liaison TGV dont la ligne nouvelle ne va que jusqu'au Mans, et à l'absence d'un aéroport d'envergure dans l'attente de l'aéroport commun avec Nantes, celui de Notre-Dame-des-Landes, et surtout de liaisons efficaces entre cet aéroport et les capitales régionales. De plus, certains secteurs industriels rennais sont particulièrement confrontés à une course permanente à la compétitivité, dans le cadre de la concurrence internationale.

**Orléans**, contrairement à ses deux devancières dans le classement, se caractérise moins par une place significative faite à la haute technologie, que par des activités économiques relativement diversifiées. L'industrie est centrée autour de quatre secteurs dominants : la pharmacie et la parachimie, l'agro-alimentaire (du fait de la proximité de la Beauce) la mécanique et l'électronique. L'activité économique s'organise autour d'établissements installés par des firmes multinationales et de nombreuses PMI, sans qu'il y ait d'entreprises dominantes. Orléans est aussi très présente dans le secteur tertiaire, qui prend

---

<sup>19</sup> Pendant les Trente Glorieuses, le terme „décentralisation” avait une signification essentiellement géoéconomique, désignant l'implantation ou le transfert d'une activité en province.

<sup>20</sup> Le technopôle est une zone spatialement délimitée d'innovation ou de recherche plus ou moins spécialisée, généralement dans une filière. Le mot s'écrit au masculin et avec un accent, car il a pour origine le grec *tekhné* (métier, procédé) et le mot grec *polos*, issu d'un verbe qui signifie tourner (G.-F. Dumont, 1993).

une place croissante. Elle abrite des services directionnels, dont des fonctions financières de La Poste, avec le centre de chèques postaux de la Source. Le tertiaire supérieur commence à se développer, en particulier les services aux entreprises, avec des écoles d'ingénieurs, des chercheurs en agroalimentaire ou matériaux composites et des laboratoires décentralisés. Enfin, plus récemment, s'est développé un pôle logistique important car Orléans bénéficie de sa situation de carrefour autoroutier à proximité de Paris.

Mais, contrairement à Rennes et Montpellier, Orléans n'est pas une métropole régionale incontestée dans une région comptant de nombreuses forces centrifuges, à l'exemple de l'Eure-et-Loir dont l'activité est essentiellement tournée vers Paris. L'université, créée en 1970, ne compte que 15 000 étudiants. Plus globalement, Orléans n'échappe pas à l'orbite parisienne, ce qui engendre à la fois des atouts et des inconvénients. Parmi les premiers, nous avons noté l'importance du taux d'activité occupée. Mais la proximité parisienne, d'ailleurs relative, se traduit dans le domaine des transports par l'absence de relations TGV tant avec Paris qu'avec le reste de la France<sup>21</sup>, et l'absence d'aéroport. Ses activités sont très dépendantes de Paris où se trouvent nombre de décideurs, et donc liée aux stratégies de sièges sociaux parisiens et à leurs évolutions, engendrant des risques.

À la quatrième place du classement général des unités urbaines des métropoles moyennes régionales, **Caen** présente un profil socio-économique relativement équilibré : industriel et tertiaire. À la suite des décentralisations parisiennes, elle s'est spécialisée (souvent sous forme de grands établissements) dans les domaines des activités mécaniques, en particulier de l'automobile, avec des équipementiers, et dans la fabrication de composants électroniques. Elle bénéficie aussi d'un potentiel de recherche relativement important : biomédical, plasturgie, sciences des matériaux. Des laboratoires sont arrivés sous l'impulsion de l'État, comme le grand accélérateur national à ions lourds (physique des matériaux). En conséquence, elle commence à développer des activités de haute technologie dans le technopôle Synergia. Le commerce de gros est bien présent (Promodes), comme le tourisme, notamment du tourisme de mémoire (Mémorial pour la Paix, proximité des sites de la Seconde Guerre mondiale) et culturel (patrimoine historique médiéval). Enfin, elle est dorénavant bien desservie par l'autoroute, avec le bouclage de l'autoroute des estuaires.

La principale faiblesse de Caen tient à des industries, issues des décentralisations, de main-d'œuvre peu qualifiée, qui sont fragiles du fait des nécessités de la compétitivité internationale. D'ailleurs, l'activité sidérurgique à Mondeville, Société Métallurgique de Normandie (SMN), a disparu en 1993. Les restructurations industrielles n'ont pas été suffisamment compensées par d'autres activités ou par une tertiarisation assez poussée, et la haute technologie

---

<sup>21</sup> Le TGV Paris-Tours passe par Vendôme, contrairement à l'autoroute qui passe par Orléans.

demeure faible. L'université compte un nombre limité d'étudiants (25 000 étudiants seulement) et, plus globalement, le poids démographique de la région est relativement faible. De plus, Caen souffre de son enclavement sur le plan ferroviaire (pas de relations TGV avec Paris) et aérien (pas d'aéroport important). Le trafic portuaire, déjà modeste, a décliné.

L'unité urbaine de la métropole moyenne régionale de **Dijon** se place au cinquième rang, ce qui signifie que ses atouts engendrent une moindre attractivité relative que ses forces. Ses atouts ne sont pourtant pas négligeables, avec quelques points forts dans les industries traditionnelles, en particulier l'agro-alimentaire, un pôle de recherche important (œnologie, agronomie), ou la présence d'institutions d'enseignement supérieur (30 000 étudiants). Dans le secteur tertiaire, ses forces tiennent au développement du commerce et du secteur du transport-logistique grâce à sa position de carrefour autoroutier. Elle bénéficie d'un bel héritage historique et urbanistique, d'une bonne image de marque (gastronomie) et d'un cadre de vie jugé agréable, qui ont permis le développement du tourisme urbain.

Néanmoins, son dynamisme économique apparaît limité, en particulier sur le plan industriel, avec l'absence de grandes unités de production. Ses activités industrielles les plus notables, issues des décentralisations parisiennes des années 1950-1970, sont souvent à faible valeur ajoutée, et en conséquence confrontées à la concurrence internationale, comme l'a montré la fermeture de Hoover. D'autres activités industrielles souvent plus récentes (construction mécanique, électrique et électronique, fabrication de pièces automobiles, pharmacie, emballage) demeurent peu importantes ou dépendantes de structures de décisions éloignées de la métropole. Bien que Dijon ait un large secteur tertiaire, elle ne dispose guère de tertiaire de haut niveau. Sa dernière faiblesse est paradoxale, résultant d'une relative insuffisance dans l'exploitation de sa place pourtant très enviable, et privilégiée dans le temps, dans les réseaux de transport, avec des autoroutes et le TGV sur l'axe majeur Paris-Lyon, en fonctionnement dès 1981.

**Metz**, dont l'unité urbaine est à la sixième place dans le classement général, peut mettre en avant des points forts récemment valorisés, conformément au phénomène de rattrapage constaté dans d'autres unités urbaines auparavant à dominante industrielle du Nord ou de l'Est du pays. Elle a réussi à développer un secteur de haute technologie, avec le technopôle Metz 2000, spécialisé dans le domaine de la communication, de l'informatique et de l'électronique. Ce succès se fonde sur la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et d'un bon encadrement. Combinée avec un centre historique de qualité et un cadre de vie agréable, la ville-centre est le premier centre commercial de Lorraine. Sa desserte autoroutière a permis le développement de la logistique. Metz dispose aussi d'un port fluvial céréalier prospère.

Mais diverses faiblesses expliquent un classement relatif défavorable. Sa principale faiblesse tient à l'industrie, suite au déclin des activités lourdes

(sidérurgie et métallurgie) dans la partie minière de l'unité urbaine (vallée de l'Orne), liée à l'exploitation du fer. Il se traduit, aujourd'hui, par l'industrie la plus faible des métropoles moyennes régionales, même si la commune-centre est devenue une ville d'industrie récente, avec deux branches principales : l'industrie mécanique, dont l'automobile et le machinisme agricole, et l'agro-alimentaire. Si le secteur tertiaire domine largement (commerces, édition, transports), il en ressort un retard dans les services aux entreprises. L'université ne compte que 16 000 étudiants et la desserte demeure imparfaite (aéroport peu important, desserte TGV attendue). En outre, il est vrai que Metz se trouve davantage en concurrence qu'en complémentarité avec Nancy. Il en résulte que les synergies réticulaires qui seraient possibles laissent plutôt la place à des rivalités. De fait, divers sièges régionaux qui seraient dans une autre région dans la capitale régionale sont basés à Nancy.

Au dernier rang du classement général, donc ayant la moins bonne attractivité relative, **Clermont-Ferrand** dispose néanmoins de plusieurs avantages, dont deux essentiels ont chacun son revers. Parmi ses atouts, il faut citer sa place sans équivalent dans l'armature urbaine de sa région, avec 30 000 étudiants (et des écoles d'ingénieurs), un important potentiel de recherche (agro-alimentaire, santé, mécanique, CEMAGREF), et l'accroissement du secteur tertiaire grâce à sa fonction régionale. Son bon réseau autoroutier permet de rallier rapidement Paris, le Midi comme la vallée du Rhône, ainsi que Bordeaux dans le futur, Clermont-Ferrand devenant le centre géographique autoroutier de la France. De plus, son aéroport est un grand *hub*, le plus important des métropoles moyennes régionales avec Montpellier. Clermont-Ferrand n'apparaît pas comme une agglomération complètement sinistrée, grâce à son statut de métropole régionale - premier point fort essentiel - mais c'est la capitale régionale d'une région faiblement peuplée et peu dense, qui a même connu un accroissement négatif dans les années 1980 et 1990. Son rayonnement se limite donc à des territoires démographiquement affaiblis et fortement vieilliss.

Le second point fort ayant son revers est l'existence d'une grande firme multinationale, Michelin, fabricant de pneumatiques. Cette firme multinationale a son siège social, sa principale usine, et ses laboratoires de recherche à Clermont-Ferrand, employant des milliers de personnes dans l'agglomération. Sa présence induit un nombre important de sous-traitants ou le développement de services aux entreprises en application des logiques d'externalisation. Mais l'entreprise Michelin est évidemment confrontée en permanence au défi de la compétitivité, qu'elle a jusqu'à présent assuré avec un plein succès, d'où une tendance implicite à considérer Michelin comme un rente, ce qu'elle ne peut être compte tenu du secteur compétitif dans lequel elle évolue. D'ailleurs, la réussite de l'entreprise Michelin a notamment nécessité un accroissement permanent de la productivité, un déploiement mondial et, donc, des réductions d'effectifs dans ses emplois directs sur Clermont-Ferrand. Or, les activités susceptibles de concourir à la diversification de l'économie clermontoise restent insuffisantes.

Et les autres secteurs d'activité sont maigres en comparaison : édition et imprimerie (usine de la Banque de France), métallurgie, maintenance aéronautique et pharmacie. Les services aux entreprises sont sous-représentés et la fonction commerciale est relativement faible. Enfin, Clermont-Ferrand reste à l'écart du réseau TGV et son image de marque demeure négative, malgré un environnement de qualité (chaîne des Puys).

L'ensemble des analyses conduites et l'examen spécifique de chaque métropole moyenne régionale permettent enfin de présenter une synthèse des facteurs explicatifs du niveau d'attractivité des métropoles moyennes régionales.

### **83. Une synthèse des facteurs explicatifs du niveau d'attractivité des métropoles moyennes régionales**

Cette synthèse permet de mettre en évidence quatre facteurs explicatifs qui dépendent eux-mêmes de l'action des hommes et des entreprises sur chaque territoire.

Un premier facteur tient au souci de développer des activités de haute technologie, c'est-à-dire de s'inscrire dans l'industrie de la connaissance. Les métropoles moyennes régionales qui ont investi dans l'innovation<sup>22</sup> font montre d'une meilleure attractivité relative. En revanche, celles où des activités industrielles plus traditionnelles occupent une place considérable, employant une main-d'œuvre à niveau de qualification moindre, avec un faible taux d'encadrement, subissent plus fortement les contraintes dues à la concurrence internationale.

Un deuxième facteur explicatif de l'attractivité des métropoles moyennes étudiées est un certain degré de diversification de leur économie. Il convient de trouver une ligne de crête qui permette de valoriser une certaine identité économique sans que celle-ci soit enfermée dans une trop grande unicité. L'identité économique doit être singulière, mais aussi plurielle, sans risquer l'unicité. En effet, les métropoles diversifiées sont moins sensibles à une mauvaise conjoncture dans un secteur économique, qui peut se trouver compensée dans d'autres secteurs. Après une phase générale de déclin conjoncturel, la réactivité des secteurs peut être différenciée et une certaine diversité peut faire que l'un d'entre eux ait de meilleures capacités de rebond. Au contraire, un trop grand monolithisme économique a deux inconvénients, conjoncturel et structurel. D'une part, la métropole moyenne subit de plein fouet toute période délicate dans un secteur trop dominant. D'autre part, si ce secteur est dans une période favorable, il est un peu considéré comme une rente de situation et risque de minorer implicitement la recherche d'autres axes de développement du territoire.

---

<sup>22</sup> Ce qui suppose également d'autres investissements (culturels, urbanistiques...) pour satisfaire la demande des acteurs économiques qui aspirent à une bonne qualité de la vie.

Un autre facteur d'importance pour l'attractivité des métropoles moyennes régionales est l'accessibilité et la capacité à la valoriser dans les réseaux de transport. Cette question vaut à trois échelles géographiques : celle de l'agglomération, avec les transports urbains, celle de la région dont la métropole est la capitale et celle des autres territoires au delà de la région, qu'ils soient français, européens ou mondiaux. Elle concerne non seulement la question des transports publics urbains, du plan de déplacement urbain, du réseau routier autoroutier, du réseau ferroviaire, du réseau aérien, mais tout autant celle de l'intermodalité. Elle concerne également, bien entendu, la capacité à être en pointe dans l'accès aux nouvelles techniques de communication. Si la présence d'un aéroport ne semble pas exercer un rôle décisif pour une métropole moyenne régionale, ses liaisons routières ou ferroviaires avec un important aéroport sont importantes.

Un quatrième facteur explicatif tient à la façon dont la métropole moyenne régionale exerce ses fonctions de tête de l'armature de la région dont elle est la capitale politique. L'existence d'une autre ville importante dans la région peut être un handicap si cette présence n'est pas mise en réseau pour faire synergie. De même, l'existence de villes très modestes par rapport à la capitale peut être un handicap puisque la tête de réseau et la vitrine régionale qu'est la métropole moyenne se trouvent alors insuffisamment utilisées par le reste de l'armature urbaine. Au contraire, l'existence de villes au poids significatif sachant profiter des fonctions apportées dans la région par la seule métropole moyenne régionale, se révèle un atout.

## CONCLUSION

Étudier l'attractivité des métropoles moyennes en France supposait d'abord de se demander si cette question avait un sens. Or, l'analyse a montré que les métropoles moyennes n'avaient pas *a priori* de handicap en la matière et même qu'elles étaient attractives pour deux raisons : leur caractère de métropoles, qui peut les faire bénéficier du processus de métropolisation, et leur dimension moyenne, qui leur donne des avantages en leur enlevant nombre des déséconomies d'agglomération dont souffrent les métropoles plus grandes, de rang européen ou mondial.

Après avoir démontré que l'examen de l'attractivité des métropoles moyennes en France était pertinent, il convenait de définir les métropoles moyennes françaises, en écartant, d'une part, celles se trouvant au-dessus de la moyenne de par leur nature européenne ou mondiale et, d'autre part, les villes dont la dimension ne justifie pas le terme de « métropoles ». Ensuite, pour que la comparaison de l'attractivité ne soit pas biaisée et conserve donc un sens, un tri s'est avéré nécessaire pour prendre en compte des métropoles moyennes ayant un certain degré d'homogénéité, ce qui a conduit à retenir sept métropoles, désignés sous le terme de « métropoles moyennes régionales », en raison de leurs caractéristiques de capitale d'une région française.

Sous l'éclairage de critères de population et d'emploi dont l'évolution a été comparée, d'une part, pour les unités urbaines des métropoles moyennes régionales et, d'autre part, pour leurs villes-centres, une claire hiérarchie a été mise en évidence, avec l'attractivité comparée la meilleure pour Montpellier à l'échelle de l'unité urbaine et d'Orléans à l'échelle de la commune-centre, la moins bonne caractérisant Clermont-Ferrand aux deux échelles. Il nous a ensuite été possible de souligner les atouts et les faiblesses de chaque métropole moyenne régionale et de proposer une synthèse des facteurs explicatifs du niveau d'attractivité des métropoles moyennes régionales.

Cette étude, réalisée dans un délai court et se fondant sur quatorze indicateurs dont le choix a été explicité, pourrait être approfondie en considérant d'autres indicateurs plus détaillés et en intégrant davantage d'analyses qualitatives propres à chaque métropole moyenne régionale. Une étude semblable sur une période plus longue que celle réalisée ici serait également souhaitable, en prenant comme année de départ l'année 1975, date approximative d'un changement de système économique, avec la fin du fordisme, le début d'une tertiarisation poussée et la montée d'une globalisation régionale en Europe, et planétaire dans le monde. Cela permettrait de mieux prendre en compte les changements structurels intervenus dans l'attractivité des métropoles moyennes régionales. En effet, l'évolution de l'attractivité d'une métropole sur une trentaine d'années ne peut être liée qu'à la mise en œuvre de facteurs structurels.

Par ailleurs, même si l'exercice appelait une homogénéité pour comparer l'attractivité selon les critères retenus, une étude quantitativo-qualitative de l'ensemble des métropoles moyennes permettrait de mieux les situer et d'approfondir la compréhension de leur attractivité. Il s'agirait notamment de vérifier si les capitales régionales, du fait de leur statut, ont de meilleures performances que les autres métropoles moyennes.

Une autre approche consisterait non à effectuer une analyse de l'attractivité dans le temps, mais à une date précise, afin de dresser un diagnostic instantané de l'état de son attractivité. En effet, des bons résultats d'évolution pour des métropoles selon certains indicateurs peuvent être liés à un phénomène de rattrapage, ce qui ne signifie pas forcément que le niveau atteint soit satisfaisant. D'ailleurs, il se pourrait que ce type de démarche devienne nécessaire lors des premiers résultats du recensement rénové, dans la mesure où leur comparabilité avec le précédent recensement aura un degré de fiabilité limitée en raison du changement de méthode.

## LEXIQUE

Accroissement (ou solde) naturel : différence entre les naissances et les décès pendant une période considérée, généralement l'année, sur un territoire donné ; cet accroissement peut être positif, auquel cas il y a excédent des naissances sur les décès, ou négatif dans le cas contraire.

Armature urbaine : façon dont se structurent les villes sur un territoire déterminé, une région ou un pays, par exemple.

Attractivité : aptitude d'un territoire aux diverses échelles à développer des activités.

Densité : rapport de l'effectif d'une population à la superficie du territoire sur lequel elle habite ; elle s'exprime par le nombre d'habitants par kilomètre carré.

Accroissement migratoire : différence entre le nombre des immigrés et celui des émigrés pendant une période considérée, généralement l'année, sur un territoire donné.

Déséconomies d'agglomération : perte d'avantages économiques due à la forte concentration d'activités sur un même territoire (coût du foncier plus élevé, perte de temps dans les transports...)

Économies d'agglomération : économies dont profitent une agglomération et ses acteurs économiques en raison du regroupement en une même localisation de plusieurs entreprises appartenant à la même activité ou du groupement d'activités différentes sur un même territoire ; s'y ajoutent aussi des économies internes d'échelle propres à une ou plusieurs entreprises.

Externalité : modification des données économiques opérant hors marché ressentie par un ou plusieurs agents économiques en raison de la production ou de la consommation d'un bien ou d'un service par un autre agent économique.

Gérontocroissance : augmentation du nombre des personnes âgées dans une population.

Gérontocroissance héritée : gérontocroissance constatée dans une population exclusivement due à des générations plus nombreuses entrant dans la catégorie des personnes âgées.

Gérontocroissance migratoire : gérontocroissance constatée dans une population exclusivement due aux effets de la composition par âge des flux migratoires concernant cette population.

Gérontocroissance naturelle : gérontocroissance constatée dans une population exclusivement due aux effets de l'augmentation des taux de survie des personnes âgées.

Gérontodécroissance : Diminution du nombre des personnes âgées dans une population.

Juvénocroissance : Augmentation du nombre de jeunes dans une population considérée. La juvénocroissance peut être naturelle et/ou migratoire.

Juvénodécroissance : Diminution du nombre de jeunes dans une population considérée. La juvénodécroissance peut être naturelle et/ou migratoire.

Métropole : agglomération de taille significative par rapport à son environnement, dotée d'équipements, commandant une zone d'influence étendue.

Métropole moyenne en France : unité urbaine (ou agglomération) comptant au moins 200 000 habitants et dont les fonctions économiques ne permettent pas de considérer que son attractivité et son rayonnement transnationaux soient tels qu'elle puisse être désignée comme une métropole « européenne ».

Métropole moyenne régionale en France : métropole moyenne de France ayant le statut institutionnel de capitale d'une région administrative.

Métropolisation : phénomène de concentration des activités et des hommes dans les grandes agglomérations.

Paraurbanisation (ou périurbanisation d'agglomération) : processus conduisant au peuplement d'espaces de morphologie rurale, situés à la périphérie des agglomérations, par des populations exerçant leur activité professionnelle dans l'agglomération.

Périurbanisation : processus conduisant au peuplement d'espaces situés à la périphérie des villes par des populations exerçant le plus souvent leur activité professionnelle dans la ville même si, dans une seconde étape, la création de zones d'activité à la périphérie des villes modifie le tissu périurbain.

Population active occupée : population résidant dans un territoire donné et exerçant une activité rémunérée (donc ayant un emploi) quel que soit le lieu d'exercice de cette activité (dans ou en dehors du territoire considéré).

Taux d'accroissement migratoire : rapport du solde migratoire d'une année considérée à la population moyenne pour un territoire donné.

Taux d'accroissement naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès d'une année considérée rapportée à l'effectif moyen de la population d'un territoire donné.

Taux d'accroissement total : somme du taux d'accroissement naturel et du taux d'accroissement migratoire pour une période considérée, généralement l'année, ordinairement exprimé pour cent habitants.

Taux d'activité occupée : nombre d'actifs occupés (ou ayant un emploi) d'un territoire rapporté à la population totale du territoire considéré.

Taux d'emploi : nombre d'emplois rapporté à la population totale.

Unité urbaine ou agglomération : commune ou ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Vieillesse d'une population : accroissement de la proportion du nombre des personnes âgées à la population totale.

Vieillessement « par le bas » : vieillissement résultant d'une fécondité réduisant les effectifs des nouvelles générations.

Vieillessement « par le haut » : vieillissement résultant uniquement de l'augmentation des effectifs des personnes âgées. Ce vieillissement peut être naturel, migratoire ou hérité.

Ville-centre : commune principale d'une unité urbaine.

BIBLIOGRAPHIE

BOYER J.-C., CARROUE L., GRAS J., LE FUR A., MONTAGNE-VILETTE S. (2005). *La France des 26 régions*. Armand Colin. Paris.

CHALARD L. (2006). « France. Le palmarès des agglomérations ». *Population et Avenir*, n°680, novembre-décembre 2006.

CHALARD L., DUMONT G.-F. (2006). « Les évolutions des territoires français selon les enquêtes de recensement. *Population et Avenir*. n° 677. Mars-Avril 2006.

DAVEZIES L. (1996). « Les produits des grandes villes françaises », pages 57-73, in *Données Urbaines*, Tome 1, collectif, Economica, Paris, 377 pages.

DUMONT G.-F. (2006). « Tendances et perspectives de la gérontocroissance urbaine ». *Annales de la Recherche Urbaine*. n° 100. Juin 2006.

DUMONT G.-F. et alii (2006). *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe. Géographie-Politique-Prospective*. Ellipses. Paris.

DUMONT G.-F., *Les régions et la régionalisation en France*, Paris, Éditions Ellipses, 2004.

DUMONT G.-F., WACKERMANN G. (2002). *Géographie de la France*, Ellipses, Paris.

DUMONT G.-F., « Le palmarès économique des aires urbaines », *Les Echos, L'Atlas des régions*, hors série du 24 juin 2002.

DUMONT G.-F., « Globalisation, internationalisation, mondialisation : des concepts à clarifier », *Géostratégiques*, n° 2, février 2001.

DUMONT G.-F., *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Éditions Ellipses, 2000.

DUMONT G.-F., *Les spécificités démographiques des régions et l'aménagement du territoire*, Paris, Editions des Journaux officiels, 1996.

DUMONT G.-F., *L'aménagement du territoire*, Paris, Éditions d'organisation, 1995.

DUMONT G.-F. (1994). « Évolutions démographiques et métropolisation », *Métropolisation et internationalisation*, Commissariat général du Plan, 31 janvier 1994.

DUMONT G.-F. (1993), "Le vieillissement, un phénomène social majeur", *Revue des Deux Mondes*, mars 1993.

DUMONT G.-F. (1993), *Economie urbaine. Villes et territoires en compétition*, Litec, Paris.

DUMONT G.-F. (1992), *Démographie. Analyse des populations et démographie économique*, Dunod, Paris.

FREMONT A. (2001). *Portrait de la France, villes et régions*, Flammarion, Paris.

GAMBLIN A., sous la direction de (2000). *La France dans ses régions*, Tome 2, SEDES, Paris.

GILLI F. (2002). « Déplacements domicile-travail et organisation du Bassin parisien ». *L'espace Géographique*. Tome 31. 2002/4. Pages 289-305

GRESILLON M. (1995). *Orléans*. Anthropos/Economica. Paris.

INSEE (2000 a). *Composition communale des unités urbaines. Population et délimitation 1999*. - INSEE, Paris.

JOUVE A., FABRIES-VERFAILLIE M., STRAGIOTTI P. (1994). *La France des villes, le temps des métropoles*, Bréal, Paris.

LEROY S (2000). "Sémantique de la métropolisation", *l'Espace Géographique*, N°1, pages 78-86.

ROZENBLAT C., CICILLE P. (2003). *Les villes européennes. Analyse comparative*, La Documentation Française, Paris.

VELTZ P (1996). *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Presses Universitaires de France.

WACKERMANN G. (direction), *Dictionnaire de géographie*, Paris, Ellipses, 2005.

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. LES UNITÉS URBAINES MOYENNES EN FRANCE SELON LEUR NOMBRE D'HABITANTS ET LEUR STATUT INSTITUTIONNEL.....	12
TABLEAU 2 LA POPULATION, LA SUPERFICIE ET LA DENSITÉ DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES ET DE LEUR VILLE-CENTRE .....	15
TABLEAU 3. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	24
TABLEAU 4. LES COMPOSANTES NATURELLE ET MIGRATOIRE DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	26
TABLEAU 5. L'ÉVOLUTION DES MOINS DE 15 ANS DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	27
TABLEAU 6. L'ÉVOLUTION DES 60 ANS OU PLUS DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	29
TABLEAU 7. LE CLASSEMENT DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE POPULATION .....	30
TABLEAU 8. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	32
TABLEAU 9. L'ÉVOLUTION DES CADRES DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES.....	33
TABLEAU 10. L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS DANS LES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	35
TABLEAU 11. LE CLASSEMENT DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE L'EMPLOI.....	36
TABLEAU 12. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	38
TABLEAU 13. LES COMPOSANTES NATURELLE ET MIGRATOIRE DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	39
TABLEAU 14. L'ÉVOLUTION DES MOINS DE 15 ANS DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	40
TABLEAU 15. L'ÉVOLUTION DES 60 ANS OU PLUS DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	42
TABLEAU 16. LE CLASSEMENT DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE POPULATION .....	43
TABLEAU 17. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	44
TABLEAU 18. L'ÉVOLUTION DES CADRES DANS LES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES ..	45
TABLEAU 19. L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS DANS LES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES ..	46
TABLEAU 20. LE CLASSEMENT DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE L'EMPLOI.....	47
TABLEAU 21. LE CLASSEMENT GÉNÉRAL DE L'ATTRACTIVITÉ DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	48

TABLEAU 22. LE CLASSEMENT GÉNÉRAL DE L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES .....	49
TABLEAU 23. L'ATTRACTIVITÉ RELATIVE DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES EN FRANCE.....	50

ANNEXE

La composition communale des unités urbaines des métropoles moyennes régionales

Communes de l'unité urbaine (délimitation du RGP 1999)	Population sans doubles comptes 1999
CAEN	113 987
Baron-sur-Odon	625
Bretteville-sur-Odon	3 951
Carpiquet	1 861
Colombelles	6 242
Cormelles-le-Royal	4 599
Cuverville	1 779
Démouville	3 052
Epron	1 755
Fleury-sur-Orne	4 231
Fontaine-Etoupefour	1 676
Giberville	4 606
Hérouville-Saint-Clair	24 025
Iffs	9 208
Mondeville	10 428
Rots	1 354
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	2 531
Verson	3 580
<b>Unité urbaine de CAEN</b>	<b>199 490</b>
DIJON	149 867
Chenôve	16 257
Chevigny-Saint-Sauveur	10 141
Daix	1 479
Fontaine-les-Dijon	8 878
Longvic	9 017
Marsannay-la-Côte	5 211
Neuilly-les-Dijon	2 142
Ouges	1 043
Perrigny-les-Dijon	1 648
Plombières-les-Dijon	2 491
Quétigny	9 410
Saint-Appolinaire	5 025
Sennecey-les-Dijon	2 168
Talant	12 176
<b>Unité urbaine de DIJON</b>	<b>236 953</b>

Communes de l'unité urbaine (délimitation du RGP 1999)	Population sans doubles comptes 1999
<b>CLERMONT FERRAND</b>	137 140
Aubière	9 898
Aulnat	4 488
Beaumont	10 741
Blanzat	3 918
Cébazat	7 800
Le Cendre	4 869
Ceyrat	5 593
Chamalières	18 136
Châteaugay	2 963
Cournon-d'Auvergne	18 866
Durtol	2 026
Gerzat	9 071
Lempdes	8 401
Nohanent	1 796
Romagnat	8 177
Royat	4 658
<b>Unité urbaine de CLERMONT-FERRAND</b>	<b>258 541</b>
<b>ORLÉANS</b>	113 126
Boigny-sur-Bionne	1 890
La Chapelle-Saint-Mesmin	8 967
Chécy	7 221
Combleux	424
Fleury-les-Aubrais	20 690
Ingré	7 450
Mardié	2 370
Olivet	19 195
Ormes	3 053
Saint-Cyr-en-Val	3 251
Saint-Denis-en-Val	7 206
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	2 353
Saint-Jean-de-Braye	17 758
Saint-Jean-de-la-Ruelle	16 560
Saint-Jean-le-Blanc	8 493
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	5 609
Saran	14 797
Semoy	2 879
<b>Unité urbaine d'ORLÉANS</b>	<b>263 292</b>

Communes de l'unité urbaine (délimitation du RGP 1999)	Population sans doubles comptes 1999
RENNES	206 229
Bruz	13 207
Cesson-Sévigné	14 344
Chantepie	6 793
Chartres-de-Bretagne	6 467
Montgermont	2 758
Pont-Péan	3 213
Saint-Grégoire	7 644
Saint-Jacques-de-la-Lande	7 582
Vezein-le-Coquet	4 026
<b>Unité urbaine de RENNES</b>	<b>272 263</b>
MONTPELLIER	225 392
Castelnau-le-Lez	14 214
Clapiers	4 631
Grabels	5 438
Jacou	4 757
Juvignac	5 592
Le Crès	6 800
Montferrier-sur-le-Lez	3 292
Saint-Clément-de-Rivière	4 581
Saint-Jean-de-Védas	8 056
Vendargues	5 228
<b>Unité urbaine de MONTPELLIER</b>	<b>287 981</b>

Communes de l'unité urbaine (délimitation du RGP 1999)	Population sans doubles comptes 1999
METZ	123 776
54 Auboué	2 807
54 Briey	4 858
54 Homécourt	6 817
54 Joef	7 453
54 Moutiers	1 923
Amnéville	9 314
Ancy-sur-Moselle	1 475
Ars-sur-Moselle	5 001
Augny	1 738
Bronvaux	595
Châtel-Saint-Germain	1 983
Clouange	3 643
Fèves	860
Gandrang	2 542
Hagondange	8 675
Hauconcourt	569
Jouy-aux-Arches	1 559
Jussy	475
Le Ban-Saint-Martin	4 293
Lessy	856
Longeville-les-Metz	4 012
Maizières-lès-Metz	9 344
Marange-Silvange	5 402
Marly	10 139
Mondelange	5 610
Montigny-les-Metz	23 437
Montois-la-Montagne	2 616
Moulins-les-Metz	4 663
Moyeuvre-Grande	8 994
Moyeuvre-Petite	560
Pierrevillers	1 346
Plappeville	2 341
Richemont	1 879
Rombas	10 743
Rosselange	3 101
Rozérieulles	1 326

Saint-Julien-lès-Metz	3 134
Sainte-Marie-aux-Chênes	3 328
Sainte-Ruffine	453
Scy-Chazelles	2 482
Semécourt	874
Talange	7 782
Vantoux	808
Vaux	853
Vitry-sur-Orne	2 332
Woippy	13 755
<b>Unité urbaine de METZ</b>	<b>322 526</b>

## TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION.....	3
1. LE NOUVEAU CONTEXTE DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTROPOLES MOYENNES EN FRANCE .....	5
11. Un constat : la concentration des activités et des hommes dans les métropoles.....	5
12. Le champ compétitif nouveau des métropoles moyennes.....	6
13. Les atouts attractifs généraux des métropoles moyennes .....	7
14. Les atouts attractifs spécifiques des métropoles moyennes .....	8
2. LES MÉTROPOLES MOYENNES DONT LA COMPARAISON DE L'ATTRACTIVITÉ EST PERTINENTE .....	9
21. Du sommet de l'armature urbaine de la France.....	9
22.... aux métropoles moyennes.....	10
23. Le choix de métropoles moyennes à attractivité comparable : des métropoles moyennes régionales.....	11
24. La présentation des métropoles moyennes régionales.....	14
3. LES CRITÈRES PERTINENTS ET LA MÉTHODE DE COMPARAISON DES MÉTROPOLES MOYENNES RÉGIONALES .....	17
31. Les critères de population.....	17
32. Les critères de l'emploi.....	19
33. La méthode de comparaison de l'attractivité.....	22
4. L'ATTRACTIVITÉ DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLES MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE POPULATION .....	23
41. Attractivité et évolution du nombre d'habitants.....	23
42. Attractivité et composantes du mouvement démographique.....	25
43. Attractivité et population jeune.....	27
44. Attractivité et population des seniors .....	28
45. Attractivité et paramètres de population des unités urbaines des métropoles moyennes régionales.....	29
5. L'ATTRACTIVITÉ DES UNITÉS URBAINES DES MÉTROPOLES MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE L'EMPLOI .....	31
51. Attractivité et population active occupée .....	31
52. Attractivité et évolution des cadres.....	32
53. Attractivité et évolution des emplois.....	34
54. Attractivité et critères de l'emploi dans les unités urbaines des métropoles moyennes régionales.....	35
6. L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLES MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE POPULATION .....	37
61. Attractivité et évolution du nombre d'habitants.....	37
62. Attractivité et composantes du mouvement démographique.....	38
63. Attractivité et population jeune.....	40
64. Attractivité et population des seniors .....	41

65. <i>Attractivité et paramètres de population des villes-centres des métropoles moyennes régionales</i>	42
7. L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES-CENTRES DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES SELON LES CRITÈRES DE L'EMPLOI	43
71. <i>Attractivité et population active occupée</i>	43
72. <i>Attractivité et évolution des cadres</i>	44
73. <i>Attractivité et évolution des emplois</i>	45
74. <i>Attractivité et critères de l'emploi dans les villes-centres des métropoles moyennes régionales</i>	47
8. LE CLASSEMENT GÉNÉRAL DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTROPOLIS MOYENNES RÉGIONALES ET SES FACTEURS EXPLICATIFS	48
81. <i>Le classement général des unités urbaines et des villes-centres des métropoles moyennes régionales</i>	48
82. <i>Les points forts et les points faibles des métropoles moyennes régionales</i>	50
83. <i>Une synthèse des facteurs explicatifs du niveau d'attractivité des métropoles moyennes régionales</i>	55
CONCLUSION	57
LEXIQUE	59
BIBLIOGRAPHIE	62
LISTE DES TABLEAUX	64
ANNEXE	66
<i>La composition communale des unités urbaines des métropoles moyennes régionales</i>	66
TABLE DES MATIÈRES	71

\*\*\*